



**Banque  
de la Réunion**

---

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
2010**

---



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



**Banque  
de la Réunion**

## SOMMAIRE

### RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	4
I. Faits marquants en 2010.....	6
II. Résultats financiers .....	12
III. Gestion des risques .....	17
IV. Gouvernement d'entreprise .....	28
V. Actionnariat et bourse .....	32
<b>LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS</b> .....	34
I. Bilan et hors-bilan au 31 décembre 2010 .....	35
II. Compte de résultat 2010 .....	37
III. Notes annexes aux comptes individuels annuels .....	38
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	68
<b>LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	77
<b>DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION</b> .....	86
<b>RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> .....	88
<b>DÉCLARATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b> .....	92

# RAPPORT DE GESTION

# Chiffres clés 2010

## Comptes individuels en normes françaises

	2009	2010	%
<b>BILAN</b> (en millions d'euros)			
Dépôts de la clientèle	1 187	1 261	6,2 %
Prêts bruts à la clientèle	1 866	1 980	6,1 %
Total du bilan	2 170	2 255	3,9 %
Fonds propres nets	129	130	0,5 %
Encours de provisions	191	206	8,1 %
<b>RÉSULTAT</b> (en millions d'euros)			
Produit net bancaire publiable	83,6	83,2	- 0,5 %
Produit net bancaire courant*	84,5	85,9	1,7 %
Résultat brut d'exploitation	25,6	26,5	3,4 %
Coût du risque net	- 81,62	- 22,6	- 72,3 %
Bénéfice net comptable	- 58,33	5,1	ns
Bénéfice distribué	-	-	-
<b>ÉLÉMENTS BOURSIERS</b> (en euros par action)			
Résultat	- 34,48	3,04	ns
Dividende net versé	-	-	-
Cours le plus haut	144	74	- 49 %
Cours le plus bas	63	45	- 29 %
Capitaux propres	78,85	79,19	0,4 %

\* retraité des éléments non récurrents

# I. Faits marquants en 2010

## 1. LA CONJONCTURE DE LA RÉUNION EN 2010

### Une situation financière toujours fragile à la Réunion

Comme observé au niveau mondial, la situation économique et financière réunionnaise s'améliore progressivement depuis mi-2009.

Après avoir fortement progressé au second semestre 2009, l'**indicateur du climat des affaires** (ICA), qui traduit l'évolution de l'opinion des chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM, évolue lentement depuis le début de l'année 2010, son redressement se poursuit au dernier trimestre 2010.

Les trajectoires de croissance suivies par les secteurs d'activité divergent : si l'activité du secteur touristique est toujours bien orientée, la hausse reste tenue dans le BTP et l'industrie, tandis que les autres secteurs enregistrent un courant d'affaires en retrait.

**La consommation des ménages** marque un rebond en fin d'année alors que l'investissement s'essouffle. Sur un an, les prix progressent de 2,2 %, tous les grands postes de l'indice évoluant positivement (notamment les prix de l'énergie en hausse de 10,4 %). Cette hausse sensible rompt avec l'évolution contenue enregistrée en 2009 (+ 0,3 %).

La progression de l'activité du **secteur du bâtiment et des travaux publics** s'est poursuivie au dernier trimestre 2010. Pour la première fois depuis plus de 2 ans, l'évolution trimestrielle des effectifs du BTP est positive mais reste néanmoins en retrait sur un an (- 5,3 % par rapport à décembre 2009).

**L'activité touristique** reste bien orientée : sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des hôtels atteint un niveau record avec un taux d'occupation moyen de 72,3 %. En outre le nombre de passagers entre le département et la Métropole s'accroît de 9,2 % et dépasse ainsi la barre symbolique du million de voyageurs.

**Le système bancaire** a enregistré au cours des deux derniers trimestres un ralentissement de son activité de financement et de collecte d'épargne, signe que la reprise d'activité économique dans le département reste fragile. En glissement annuel, les encours des crédits sains consentis par les établissements installés localement s'inscrivent en hausse de + 1,0 % à fin septembre 2010. La collecte d'épargne enregistre également une hausse de + 2,0 % en glissement annuel à fin septembre 2010, après + 3,7 % à fin juin 2010.

### Légère reprise des ressources collectées

Le total des **ressources collectées** par le système bancaire local s'établit à 10 547 millions d'euros à fin septembre 2010 (+ 1,1 %), après deux trimestres de légère baisse. En glissement annuel, **l'épargne à long terme** progresse de 7,4 % à fin septembre 2010.

Les **placements liquides ou à court terme** continuent d'enregistrer à l'inverse une légère décollecte au troisième trimestre 2010 (- 29 millions d'euros, soit - 0,8 %), touchant plus particulièrement les placements indexés aux taux du marché. De même, **les livrets d'épargne** enregistrent plutôt une décollecte nette au troisième trimestre, à l'exception notable **des livrets A** qui enregistrent inversement une hausse de +2,9 % (+21 millions d'euros) de leur collecte.

### Les ressources collectées auprès des sociétés non financières

Sur douze mois, les ressources détenues par les sociétés non financières reculent de - 8,9 % soit - 210 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par un recul des placements liquides ou à court terme, indexés sur les taux du marché (notamment la baisse de - 16,7 % des certificats de dépôts négociables). Le faible niveau des taux d'intérêt, inférieurs à 1 % depuis le début de l'année 2010, explique vraisemblablement cette désaffection pour ce genre de placements.

### Les placements des ménages

En glissement annuel, les placements des ménages enregistrent un redressement régulier. Sur douze mois, la hausse de l'épargne collectée auprès des ménages s'établit ainsi à + 4,5 % (soit + 324 millions d'euros).

### Un marché du crédit toujours atone

**L'encours des crédits consentis à la clientèle** progresse modérément traduisant l'absence de vigueur de la reprise de l'économie réunionnaise.

**L'encours des crédits à la consommation des ménages** est stable au 4<sup>e</sup> trimestre, en glissement annuel, il est en retrait de 3,9 %. L'encours des crédits à l'habitat augmente de 2,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre et s'accroît de + 4,8 % sur un an à fin décembre.

**Les crédits d'investissement aux entreprises** : l'encours de ces crédits demeure néanmoins en net retrait par rapport aux années précédentes, et largement en dessous de l'encours à fin décembre 2008. En glissement annuel ils progressent de + 3,9 % à fin décembre.

**Les crédits consentis aux collectivités locales** s'inscrivent en baisse de - 2,0 % au troisième trimestre 2010 (soit - 34 millions d'euros), témoignant du ralentissement des programmes d'investissement public. En glissement annuel, les encours des crédits aux collectivités locales diminuent de - 3,8 % à fin septembre 2010.

### Une moindre progression des créances douteuses

**Les créances douteuses brutes** progressent une nouvelle fois légèrement à fin septembre 2010 (+ 1,9 %, ce qui représente + 18 millions d'euros), à un rythme toutefois beaucoup plus mesuré que les trimestres précédents. Leur encours s'établit désormais à 957 millions d'euros, dont 596 millions d'euros sont provisionnés par les établissements de crédit (soit un taux de 62,3 %). En glissement annuel, la hausse des encours des créances douteuses s'établit désormais à + 16,9 % à fin septembre 2010, après avoir atteint + 40,5 % au mois de mars 2010.

**Le taux de créances douteuses** de la place s'établit ainsi à 5,9 % des encours totaux de crédits à fin septembre 2010. Pour mémoire, au plus bas, en septembre 2007, il s'établissait deux points en dessous, à 3,9 %.

Concernant **les indicateurs de vulnérabilité** des ménages, le nombre annuel de dossiers de surendettement déposés par les ménages réunionnais se stabilise en 2010, après avoir fortement augmenté au cours du premier semestre 2009.

Source : IEDOM

## 2. ACTIVITÉS

Malgré un contexte économique encore difficile en 2010, marqué par les effets de la crise, la Banque de la Réunion a démontré sa capacité de résistance en développant ses positions commerciales. Elle a pleinement joué son rôle dans le financement de l'économie régionale favorisant la reprise.

L'année 2010 a été caractérisée notamment par :

- une dynamique commerciale soutenue,
- une politique de baisse tarifaire significative,
- une stabilité des charges d'exploitation récurrentes,
- un redressement du coût du risque,
- une politique de communication plus affirmée, (le soutien de la candidature de l'île de La Réunion à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco avec succès),
- la migration vers une plate-forme informatique regroupant plusieurs filiales des DOM-TOM sous l'égide de la Société Technology Shared Services Outre-Mer (T2SOM).

La Banque de la Réunion a poursuivi la réalisation de son plan stratégique 2008-2010 qui s'appuie sur trois grandes orientations :

- un plan de développement commercial ambitieux,
- un renforcement de la maîtrise des risques,
- une amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.

Le Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque de la Réunion en normes françaises s'établit au 31/12/2010 à 83,2 M€ contre 83,6 M€ au 31/12/2009. Retraité des éléments non récurrents, le PNB est en progression de 1,7 % avec une marge nette

d'intérêts stable en 2010 et des commissions en hausse de 5 %. Cette augmentation a été obtenue grâce au développement du fonds de commerce : augmentation du nombre de clients et du nombre d'opérations alors même qu'une politique de baisse tarifaire significative a été mise en œuvre depuis 2009 et poursuivie en 2010.

Le résultat net social s'établit à 5 millions d'euros contre - 58 millions d'euros en 2009. Les capitaux propres sociaux se situent à 130 millions d'euros et le coefficient d'exploitation publiable s'établit à 68,2 % au 31 décembre 2010.

La Banque de la Réunion réalise l'essentiel de son activité, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail à l'île de La Réunion et à Mayotte.

### La Banque de Détail

Afin de mieux servir et fidéliser sa clientèle, la Banque de Détail s'est fixée comme objectif l'ouverture de plusieurs agences ainsi que la mise en place d'une tarification adaptée.

#### La proximité des clients reste la priorité de la Banque de la Réunion

Le Réseau de la Banque de la Réunion s'est enrichi de deux nouvelles agences en 2010 : une agence dédiée aux professionnels à Saint-Denis et une agence à la Rivière Saint-Louis, et plusieurs autres projets sont en cours. Cela devrait se traduire en 2011 par l'ouverture de deux nouvelles agences, destinées à être plus proches des clients et permettant d'accompagner les évolutions démographiques de l'île. La Banque de la Réunion a amélioré également son efficacité opérationnelle notamment dans le processus de

remises espèces. Le parc de GAB (95 à ce jour) sera également ajusté et enrichi en fonction des besoins de la clientèle.

Une étude de satisfaction de la clientèle a plébiscité le site internet de la banque pour sa convivialité et sa rapidité. L'enrichissement du site en terme de services et l'amélioration de l'ergonomie continueront à être recherchés.

### Les particuliers ...

#### Être un acteur majeur du financement de l'immobilier...

La production de crédit immobilier a largement dépassé l'objectif fixé pour 2010. La prescription immobilière, mise en place l'année passée, a permis de tisser des liens avec des partenaires et représente aujourd'hui une bonne part de la production.

#### La qualité au centre de nos préoccupations

Afin de mieux servir ses clients, la Banque de la Réunion a lancé une enquête de satisfaction auprès de sa clientèle pour identifier les axes d'amélioration. Des chantiers ont été lancés sur l'accueil téléphonique et sur l'accueil en agence. Les résultats sont encourageants avec une progression sur l'année de 8 points pour les clients satisfaits et un gain de 2 points pour la notoriété.

#### La Gestion Privée

L'équipe de la Gestion Privée a été renforcée par l'arrivée d'un Directeur et les liens avec le réseau ont été sensiblement améliorés pour permettre à la clientèle aisée de bénéficier des services de spécialistes. En parallèle, les liens avec la Banque Privée 1818, filiale du Groupe spécialisée dans la gestion de fortune, ont été développés afin d'offrir une gamme de produits enrichis et adaptée aux différents segments de clientèle.

#### Les professionnels ...

Ce marché constitue une cible essentielle pour la Banque de la Réunion. Un gros travail a été réalisé en

2010 afin d'améliorer la qualité des dossiers et de développer l'activité en maintenant un niveau de risque satisfaisant. La production a ainsi été multipliée par deux en termes de crédit d'équipement, ce qui traduit la volonté de la banque d'accompagner le développement des entreprises et de leur proposer des produits en réponse à leurs besoins en gestion patrimoniale en liaison avec la Gestion Privée.

#### Une tarification adaptée

Après les réajustements effectués l'année dernière, la Banque de la Réunion a poursuivi sa politique de révision tarifaire : gratuité de l'internet, diminution des frais sur ordres de bourses, baisse de moitié sur les frais sur prélèvement sur autres établissements financiers, ... ; ce qui lui a valu d'être classée la 3<sup>e</sup> banque la moins chère de La Réunion.

### La Banque du Développement Régional

Face à une situation économique toujours très perturbée, la Banque de la Réunion a enregistré des performances commerciales satisfaisantes et confirmé sa place dans le financement des îles de La Réunion et Mayotte.

#### Une présence commerciale renforcée sur des marchés toujours instables.

Le marché des Entreprises a, pour cette année encore, été marqué par les difficultés subies par les économies réunionnaises et mahoraises affectant les PME quelle que soit leur taille. Par ailleurs, le contexte réglementaire (nouvelles dispositions fiscales, encadrement du secteur photovoltaïque...) a évolué en fin d'année remettant en cause la pertinence financière de certains projets. Dans ce contexte difficile, la Banque de la Réunion a modifié son organisation pour renforcer sa présence auprès de ses clients Entreprises. Elle a ainsi pu accompagner de nombreux projets de développement ambitieux et solides.

Concernant les Professionnels de l'Immobilier, la tendance repérée en fin d'année 2009 s'est confirmée en 2010. Les opérations de promotions immobilières destinées au logement social se sont multipliées bénéficiant du soutien financier de la Banque de la Réunion.

Dans le même temps, la BR s'est attachée à suivre avec attention la sortie des dernières opérations de promotions immobilières encore en cours.

Dans un contexte de dépenses publiques réduites, les acteurs du Secteur Public Territorial ont nécessité la mise en œuvre de financements réduits par rapport aux années précédentes, cependant la Banque de la Réunion s'est mobilisée sur l'accompagnement de projets importants pour le secteur Associatif.

#### Des résultats encourageants

Sur l'ensemble de ses marchés, la Banque de Développement Régional a enregistré des résultats traduisant la mise en œuvre d'une réelle dynamique commerciale.

Le montant des financements débloqués est ainsi en nette progression par rapport à l'année 2009 et tout particulièrement auprès des Entreprises, des Professionnels de l'Immobilier et des grandes Associations.

Parallèlement, les flux et les capitaux confiés par ses clients à la Banque de la Réunion ont également augmenté, abondant ainsi les ressources de la banque nécessaires à son développement.

En conséquence, à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, les parts de marché de la Banque de Développement Régional ont progressé.

Les difficultés économiques rencontrées par ses clients ont imposé à la Banque de la Réunion d'en prendre acte dans ses comptes, même si les indicateurs de risques courants affichaient une progression plus satisfaisante.



## Les moyens

### La stabilisation des effectifs et l'optimisation des organisations

L'année 2010 a été marquée par une politique volontariste d'optimisation de l'organisation de la banque. Cette démarche s'est traduite par la poursuite de la diminution du taux de précarité et l'adaptation des organisations, particulièrement au sein des fonctions supports, pour une meilleure efficacité. En matière de gestion de l'emploi, la Banque de la Réunion priorise la mobilité interne et les évolutions de carrière. À ce titre, près de 50 collaborateurs ont été concernés par un mouvement ou une évolution de métier. De façon complémentaire, 18 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en 2010, afin d'accompagner le développement et d'enrichir les compétences.

Dans le cadre de sa politique de recrutement diversifiée, la Banque de la Réunion a continué d'embaucher des jeunes en contrat de professionnalisation, en partenariat avec l'Université de La Réunion. En 2010, la campagne de sélection a pris la forme innovante de Soirées Portes Ouvertes destinées à informer les jeunes sur les métiers de la Banque, les formations proposées, et à les recevoir en entretien dit « job-dating ».

### La formation

L'effort de formation a été poursuivi avec un budget global de 5,3 % de la masse salariale et près de 2 200 jours de formation. La Banque de la Réunion a lancé au mois de février 2010 « L'Heure du Jeudi », dispositif innovant de formation destiné à déployer, une heure de formation par semaine pour chaque collaborateur du réseau commercial. Les investissements en formation ont également porté sur le marché des professionnels, la qualité au service de l'accueil, ainsi que la mise en place de la Certification Professionnelle des Acteurs de Marché (obligatoire pour tous nouveaux conseillers). Enfin, l'entreprise a accentué son dispositif d'accompagnement des nouveaux entrants et des collaborateurs en changement de métier.

## La communication interne

Le plan de communication interne 2010 s'est voulu le relais d'une stratégie d'entreprise ambitieuse tout au long de l'année 2010, avec pour support essentiel une newsletter régulière (FI@sh BR), en complément la diffusion d'un magazine spécial « En actions », et l'organisation de deux réunions annuelles réunissant l'ensemble des collaborateurs.

### La création d'un HUB Informatique

L'année 2010 a vu la création d'une plate-forme informatique regroupant plusieurs filiales de la BPCE IOM (de la Réunion, des Antilles, et de St-Pierre et Miquelon) qui devrait permettre un regroupement de moyens, ayant vocation à assurer la gestion des infrastructures mutualisées et des équipements communautaires, l'assistance à maîtrise d'ouvrage... Cette structure a également pour objectif une recherche permanente d'amélioration de la qualité et une optimisation des coûts informatiques, sous l'égide de la Société Technology Shared Services OM (T2SOM).

### La recherche de synergie au niveau des achats

Par ailleurs, des démarches ont été lancées dans différents domaines afin de développer des synergies au niveau des achats Groupe notamment.

## 3. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

La Banque de la Réunion, entreprise en mouvement, exerce ses métiers et gère ses équipes en veillant au respect des droits humains et sociaux. Le partage de valeurs communes est le fondement de la gestion des Ressources Humaines.

## Affaires sociales

### Une organisation de travail et une efficacité au rendez-vous

L'organisation du temps de travail collectif s'établit depuis 2002 à 35 heures. Des plages d'ouverture d'agences calées sur une durée hebdomadaire de 39 heures ont été mises en place afin de répondre aux besoins de la clientèle. Ce dépassement s'équilibre par des jours alloués au titre de la Réduction du Temps de Travail.

### Une gestion des carrières et des compétences, facteur clé de performance

La Banque de la Réunion est aussi attentive à ses clients qu'à ses équipes, qui portent au quotidien les valeurs de l'entreprise. Cette attention se décline au niveau de sa politique de ressources humaines. Ainsi en 2010, elle a amplifié ses dispositifs de gestion de carrières en s'appuyant sur les entretiens d'évaluation et de carrière maintenant ancrés dans les processus de management de manière pérenne. Les dispositifs de formation individuelle (DIF, formations diplômantes), sont également valorisés auprès de tous les salariés.

### La rétribution des performances

Fidèle à ses valeurs de partage, la Banque de la Réunion mène une politique de rémunération visant à associer l'ensemble de ses salariés à son développement. Ainsi, la Banque motive ses collaborateurs et les fidélise en leur faisant partager les fruits de la croissance notamment par le biais de la mise en place d'une Part Variable qui s'appuie aussi bien sur des critères collectifs que sur des performances individuelles.

### **Les Ressources Humaines au cœur d'un véritable projet de développement**

Le projet de développement commun aux banques du Réseau BPCE IOM a pour objectif de capitaliser sur l'appartenance au Groupe BPCE permettant à la banque de la Réunion de se développer, d'offrir un service de qualité à la clientèle et de conquérir de nouveaux clients. Ce projet d'envergure s'appuie sur l'ensemble des ressources humaines présentes dans les banques et est axé sur le renforcement des effectifs commerciaux.

### **Environnement**

L'intérêt général, inhérent au Groupe BPCE, donne une force toute particulière à sa démarche plus globale de développement durable. Son déploiement s'appuie sur un comité de Pilotage national. La Banque de la Réunion a la volonté de maîtriser et de minimiser l'impact direct de ses activités propres sur l'environnement. Elle cherche à s'inspirer des pratiques pertinentes mises en œuvre par le groupe BPCE, qu'il s'agisse notamment de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, la consommation de papier et l'usage de papier recyclé, la gestion des déchets,.... De même, elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès des collaborateurs et à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques éco-responsables.

### **4. CHANGEMENT DES MÉTHODES COMPTABLES**

Conformément aux conditions définies à l'article L 123-17 du Code de Commerce, les éventuelles modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues sont indiquées dans la note 2 de l'annexe aux comptes individuels.

### **5. CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES**

Néant

### **6. INFORMATION LME – DÉLAIS DE RÈGLEMENT DES FOURNISSEURS**

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs au 31 décembre 2010 s'élèvent à 2 465 milliers d'euros contre un montant de 3 733 K€ au 31/12/2009, dont la totalité est payable dans un délai inférieur ou égal à un mois pour les 2 exercices.

### **7. MICROCRÉDITS BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIES PUBLIQUES (ARTICLE L.511-4-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)**

Au titre des microcrédits consentis au cours de l'exercice 2010, le montant total prêté ayant bénéficié de garanties publiques s'établit à 55 477 euros.

Ces microcrédits ont pris la forme de prêts accordés dans le cadre du dispositif " Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise " (NACRE), garantis directement ou indirectement par le Fonds de Cohésion Social (FCS).

### **8. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT DE GESTION**

Néant

### **9. PERSPECTIVES**

Dans un contexte d'ensemble qui reste encore très fragile, l'exercice 2011 devrait permettre à la Banque de la Réunion de confirmer sa stratégie de développement, renforçant ainsi son ancrage régional.

Elle entend poursuivre le déploiement de son plan stratégique à moyen terme 2008-2012 dont le développement commercial, la satisfaction clientèle et la maîtrise des risques constituent les principaux axes.

Confiante dans la reprise économique, son programme d'investissement principalement consacré à l'évolution de son réseau commercial restera soutenu : ouvertures de nouvelles agences, développement de nouvelles offres et de nouveaux services...

Forte de ses fondamentaux solides, de son appartenance au Groupe BPCE – deuxième groupe bancaire français – de la dynamique développée par les métiers, la Banque de la Réunion sera en mesure de renforcer son engagement aux côtés de tous ses clients et de tous les acteurs économiques de l'île.

## II. Résultats financiers

### 1. Les comptes annuels au 31 décembre 2010

(Élaborés selon les normes comptables françaises)

#### 1.1 Le compte de résultat

en milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	88 057	95 589
Intérêts et charges assimilées	- 35 166	- 40 658
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Revenus des titres à revenu variable	317	392
Commissions (produits)	40 266	37 092
Commissions (charges)	- 10 641	- 10 293
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	491	308
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	131	1 189
Autres produits d'exploitation bancaire	303	506
Autres charges d'exploitation bancaire	- 588	- 502
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>83 170</b>	<b>83 623</b>
Charges générales d'exploitation	- 51 195	- 53 069
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 5 491	- 4 942
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>26 484</b>	<b>25 612</b>
Coût du risque	- 22 575	- 81 622
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 909</b>	<b>- 56 010</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 639	- 1 755
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>3 270</b>	<b>- 57 765</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	968	- 860
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	902	291
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 140</b>	<b>- 58 334</b>

## Commentaire sur le compte de résultats

- **Le Produit Net Bancaire (PNB)** de la Banque de la Réunion s'élève au 31/12/2010 à 83,1 M€ contre 83,6 M€ au 31/12/2009. Abstraction faite des éléments non récurrents, le PNB est en progression de 1,7 % avec une marge nette d'intérêts stable en 2010, et avec des commissions en hausse de 5 % en raison de l'accroissement du nombre de clients et des opérations et ce dans un contexte de baisses tarifaires significatives mises en œuvre par la Banque de la Réunion depuis 2009 et poursuivies en 2010.
- La part relative des **commissions** par rapport au PNB progresse de 1 point par rapport à décembre 2009 pour s'établir à 33 %.
- **Les charges générales d'exploitation** baissent de 3,5 % par rapport à l'exercice 2009 et s'établissent à 51,2 M€ en 2010. Cette bonne maîtrise des charges de fonctionnement dans la lignée de celles obtenues lors des exercices précédents, traduit la permanence des efforts de gestion réalisés.
- **Les dotations aux amortissements** sont en hausse de 11 %. Cette hausse porte essentiellement sur le poste logiciels informatiques.
- **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 26,4 M€ au 31/12/2010, en hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.
- **Le coefficient d'exploitation** qui s'élève à 68,2 %, en amélioration de 1,2 point par rapport au coefficient publiable de l'exercice 2009, traduit une bonne maîtrise des charges en 2010.
- **La charge de risque** est ramenée de 81,6 M€ au 31 décembre 2009 à 22,5 M€ au 31 décembre 2010 reflétant une amélioration de la qualité du portefeuille crédits et un renforcement de la maîtrise des risques dans un contexte économique particulièrement incertain.
- **Le poids des créances douteuses brutes** dans l'encours total des créances à la clientèle diminue entre les 2 exercices et représente 14,9 % en 2010. Le taux de couverture des créances par des provisions affectées progresse de 4,6 % et s'établit à 69,8 % au 31/12/2010. Compte tenu de ces éléments, les encours de créances douteuses nettes baissent de 12 % entre le 31 décembre 2009 et 2010.
- **Le résultat net** dégagé s'élève ainsi à + 5,1 M€ au 31 décembre 2010 contre - 58,3 M€ au 31 décembre 2009. Ce résultat est en ligne avec les objectifs de 2010.

## 1.2 Bilan

## Actif

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Caisses, banques centrales	21 747	41 082
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	414 572	382 971
Opérations avec la clientèle	1 773 759	1 674 929
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	4 028	5 626
Participations et autres titres détenus à long terme	6 555	9 367
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et de locations simples		
Immobilisations incorporelles	2 436	3 982
Immobilisations corporelles	17 666	18 918
Autres actifs	4 423	4 678
Comptes de régularisation	9 731	27 964
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 254 917</b>	<b>2 169 517</b>

## Passif

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	742 797	721 759
Opérations avec la clientèle	1 163 273	1 073 140
Dettes représentées par un titre	89 984	113 806
Autres passifs	22 528	24 682
Comptes de régularisation	30 120	28 742
Provisions	27 236	28 983
Dettes subordonnées	45 009	45 006
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	4 461	4 461
Capitaux propres hors FRBG	129 509	128 938
Capital souscrit	69 907	69 907
Primes d'émission	57 148	57 148
Réserves	56 891	56 891
Écart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 389	3 291
Report à nouveau	- 61 966	35
Résultat de l'exercice (+/-)	5 140	- 58 334
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 254 917</b>	<b>2 169 517</b>

## Commentaire sur le bilan

Au 31/12/2010, le total de bilan de la Banque de la Réunion s'établit à 2 254 millions d'euros (M€), contre 2 169 M€ au 31/12/2009, en progression de près de 4 %.

### À l'actif

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

L'encours, représenté principalement par des opérations de prêts à notre maison mère, varie de 383 M€ au 31/12/2009 à 414 M€ au 31/12/2010. L'évolution du poste est principalement due au poste « comptes ordinaires ».

#### **Emplois clientèle**

Au 31/12/2010, l'encours de crédits accordés à la clientèle (nets de provisions) s'élève à 1 774 M€ contre 1 675 M€ à fin 2009, en augmentation de 5,9 % sur 1 an.

Les encours nets d'emplois à la clientèle s'établissent au 31/12/2010 à 1 774 M€, en progression de 5,9 % par rapport à l'année précédente, dont + 6,6 % sur les encours de crédit à l'habitat et + 12,3 % sur les crédits à l'équipement, - 14,6 % sur les encours de comptes ordinaires découverts et - 12,4 % sur les créances douteuses nettes.

Cette progression est la résultante d'une production soutenue des crédits à l'habitat et des crédits d'équipement, respectivement + 119 % et + 28 % par rapport à l'exercice 2009.

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Ce poste s'établit à 4 M€ au 31/12/2010 contre 5,6 M€ au 31/12/2009 suite à l'amortissement partiel du capital reçu en 2010.

#### **Participations et autres titres détenus à long terme**

L'encours des participations et autres titres à revenu variable s'établit à 6,5 M€ au 31/12/2010 en baisse de 2,8 M€ par rapport à l'exercice précédent ailleurs, en raison de la cession d'une partie de notre portefeuille.

#### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

En 2010, nous avons investi pour un montant de 3,2 M€ dont 1,4 M€ en immobilisations informatiques et 1,8 M€ en travaux d'ouverture d'agences et d'agencements du siège.

## Au passif

#### **Dettes envers les établissements de crédit**

L'encours s'établit à 743 M€ au 31/12/2010 en hausse de 2,9 % par rapport au 31/12/2009.

Ce poste est essentiellement représenté par des emprunts auprès de notre maison mère, BPCE-IOM.

#### **Encours clientèle**

Les encours de collecte de bilan s'élèvent à 1 253 M€ en progression de 6,2 % sur l'année avec, notamment, une stabilité des soldes de comptes à vue créditeurs, une augmentation de l'épargne réglementée de 2 %, (dont sur le Livret A + 35,6 %), et une hausse de 32 % de la collecte auprès des entreprises.

#### **Fonds propres**

Les capitaux propres s'élèvent à 129,5 M€ au 31/12/2010 contre 128,9 M€ au 31/12/2009 (+ 0,5 %).

L'intégration du résultat net de l'exercice 2010 de + 5,1 M€ a compensé l'impact du changement de normes en 2010 relatif à l'étalement des commissions de - 3,7 M€.

## Hors-bilan

#### **Capitaux gérés**

Le volume des ressources désintermédiées s'est établi en hausse de 2,1 % entre les 2 exercices, notamment sur les encours d'assurance-vie qui enregistrent une hausse de 16 % sur l'exercice.

Par ailleurs, comme l'année précédente la Banque a participé, avec succès au placement à l'émission d'un Emprunt obligataire Écureuil émis par le Groupe.

#### **Compte de résultat individuel IFRS**

Les comptes de la Banque de la Réunion sont intégrés dans le périmètre de consolidation du groupe BPCE en normes IFRS, soit compte tenu de l'incidence de l'impôt sur les sociétés, un résultat net IFRS de + 2,7 M€.

## 2. Les ratios réglementaires

### 2.1 Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité qui exprime le pourcentage de fonds propres sur les engagements pondérés s'établit à 10,42 % au 31/12/2010 contre 10,21 % au 31/12/2009, pour une norme réglementaire de 8 %. Rappelons que cet indicateur a été remplacé par le ratio McDonough, calculé sur une base consolidée au niveau du Groupe, à compter de 2008.

### 2.2 Le ratio de liquidité

Il permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même

nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus. Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 % à chaque échéance mensuelle.

La Banque de la Réunion respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes réglementaires.

Au 31/12/2010, ce ratio s'élève à 165 %. Afin de renforcer ce ratio, BPCE-IOM a mis en place une ligne de découvert irrévocable.

### 2.3 Le ratio de contrôle de grands risques

Il est calculé chaque trimestre. La Banque de la Réunion le respecte en permanence.

#### TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	59 194 787,35	61 840 135,07	65 436 421,27	69 906 708,11	69 906 708,11
Nombre d'actions émises	1 432 518	1 496 539	1 583 574	1 691 761	1 691 761,00
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
Produit net bancaire	84 666 154	91 585 853	78 919 138	83 623 081	83 169 691
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	36 997 933	44 577 780	30 794 750	30 470 080	33 560 677
Impôt sur les bénéfices	1 344 143	1 703 394	- 1 393 771	859 523	- 968 043
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	17 676 367	17 781 757	10 997 207	- 58 333 803	5 139 596
Montant des bénéfices distribués	17 190 216	17 509 506	10 609 946		
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	25	29	20	18	20
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	12,34	11,88	6,94	- 34,48	3,04
Dividende versé à chaque action	12	11,7	6,7	0	
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (y compris OLR, hors CDD)	395	397	416	415	426
Montant de la masse salariale	17 439 025	16 967 618	17 772 684	18 849 433	18 198 225
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale - Œuvres sociales)	8 982 427	7 928 689	9 285 859	9 576 270	9 264 880



## III. Gestion des risques

La Banque de la Réunion communique les informations relatives à sa gestion des risques sur base individuelle.

### 1. Organisation générale : présentation synthétique des risques auxquels est exposé l'établissement

Les activités de la Banque de la Réunion exposent celle-ci aux risques suivants :

- les risques de crédit ou de contrepartie
- les risques globaux de liquidité, de taux et de change
- les risques opérationnels
- les risques juridiques
- le risque de non-conformité

La Direction des risques est notamment responsable devant le Comité Exécutif de la Banque :

- de l'élaboration de la politique des risques et du schéma délégataire de l'établissement
- de l'instruction des propositions de limites de risque de crédit soumises au Comité des Risques (par marché, niveau de risque, secteur économique et zone géographique) et du suivi de ces limites
- du suivi et du contrôle permanent des risques de crédit
- de l'animation et du bon fonctionnement des divers comités relatifs aux risques
- de l'analyse, annuellement, du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de notation, en s'appuyant sur les informations fournies par l'outil de pilotage des risques et les éléments d'appréciation communiqués par la Direction des Risques Groupe.

La Direction des Risques procède en outre à toute analyse susceptible d'éclairer la politique des risques de l'établissement et participe à l'établissement des provisions.

#### 1.1 La Direction des Risques (DR) de la Banque de la Réunion

Les principes directeurs de l'organisation du suivi et du contrôle des risques dans le groupe BPCE sont définis par la Direction des Risques Groupe (DRG). La Direction des Risques (DR) de chaque entité a vocation à couvrir tous les risques de crédit et de contrepartie. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. La DR pilote le comité des risques, le comité des engagements, le comité des risques opérationnels, le comité des affaires difficiles et le comité Watch List ; elle participe au

comité de gestion de bilan. Elle est responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures nationales. À ce titre, elle s'assure du déploiement au sein de son entité des normes Bâle II et elle suit en permanence leur correcte application, ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques du Groupe. La Direction des Risques de la Banque de la Réunion a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit, des risques opérationnels ainsi que des risques globaux de taux et de liquidité de la banque.

L'organisation de la maîtrise de ces risques à la Banque de la Réunion s'appuie sur :

- le Service Analyse Risques, dont les travaux sont soumis au Comité des Engagements
- le Service Pilotage/Contrôle des Risques, dont les travaux sont soumis au Comité des Risques
- la cellule Risques Opérationnels dont les travaux sont soumis au Comité des Risques Opérationnels
- la cellule Sécurité des systèmes d'information dont les travaux sont soumis au Comité Interne de Sécurité.

La Direction des Risques participe par ailleurs comme membre délibérant aux Comités de Bilan, aux Comités Financiers et aux Comités des Prix.

Elle assure la production des reportings internes et externes relatifs aux risques de crédit à destination de la Direction Générale, du réseau commercial et des organes de gouvernance de la banque.

Enfin, la Direction des Risques assure le suivi permanent des risques de crédit : irréguliers, octrois de crédit, respect des limites et du schéma délégataire, encours dégradés.

Six comités distincts assument des fonctions complémentaires dans le suivi et la maîtrise des risques au sein de la Banque :

- le Comité des Risques qui a vocation à traiter de tous les risques inhérents aux activités de la banque et est compétent pour apprécier la bonne organisation générale des filières opérationnelles au regard de la maîtrise des risques
- le Comité des Risques Opérationnels qui assure le suivi des risques opérationnels de la banque et décide des éventuelles actions correctrices et plans d'action à mettre en œuvre
- le Comité des Engagements dont le rôle est l'analyse et la prise de décision sur les demandes de crédit relevant de ses délégations
- le Comité de Gestion du Contentieux qui a pour objet de suivre l'évolution des principaux dossiers contentieux et de s'assurer que les montants des provisions constituées par la Direction du Contentieux sur les dossiers relevant de sa compétence sont appropriés.
- le Comité Watch List et de transfert au contentieux dont la mission est de prendre connaissance de l'évolution des risques liés aux contreparties en watch list, de décider de la



stratégie relationnelle à l'égard de chacune de ces contreparties et de se prononcer sur l'inscription et/ou le retrait de clients de la Watch List.

- le Comité des Affaires Difficiles dont l'objet est de suivre le plus en amont possible, tous les dossiers sensibles ou préoccupants.

#### **Modifications intervenues dans l'organisation et dans les outils de contrôle en 2010 :**

- Révision du système délégataire.
- Encadrement des interventions dans plusieurs secteurs d'activité.
- Renforcement du suivi des dossiers.

## **2. Gestion des risques de crédit et de contrepartie**

### **2.1 État des lieux des procédures et des méthodes**

L'activité de la Banque de la Réunion s'articule autour des axes suivants :

Banque De Détail (Particuliers et Professionnels) :

- collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne (fonds garantis, assurance-vie,...)
- distribution de crédit
- distribution de produits d'assurance
- services (monétique, télétransmission)
- gestion patrimoniale.

Banque de Développement Régional : elle regroupe :

- le Centre d'Affaires Entreprises (C.A.E.)
- le Pôle immobilier
- le Secteur Public Territorial (S.P.T.) et les Institutionnels
- les activités internationales.

La distribution de crédits aux Particuliers et aux Professionnels de même que les activités déployées par le Centre d'Affaires Entreprise, le Pôle immobilier, et le Secteur Public Territorial et Institutionnels constituent le cœur de métier de la Banque de la Réunion.

La politique des risques définie par la banque englobe l'ensemble de ces activités. Elle se décline en cinq parties distinctes :

- contrôle des risques
- politique de crédit de la banque commerciale
- risques A.L.M.
- risques opérationnels
- créances douteuses – contentieux – recouvrement.

Elle définit notamment :

- le système de limites global et les règles de division des risques
- le dispositif de contrôle permanent des risques
- le système de mesure des risques et la cartographie des reportings
- les principes de sélection de la clientèle et les modalités d'entrée en relations
- les différents modes de notation des contreparties
- le système délégataire
- le choix des crédits, des garanties et des assurances
- les règles de suivi permanent du risque de crédit
- la politique de déclassement des créances en douteux et les règles de contagion.

L'objectif premier de la politique de risques est de contribuer au développement et à la rentabilité de la Banque par la déclinaison de principes de maîtrise des risques définis notamment par le règlement CRBF 97-02 et par le Comité de Bâle.

Pour ce qui concerne la sélection de ses clients, la Banque de la Réunion :

- ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la Banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères
- exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent
- s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles
- ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées
- tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement
- veille à éviter les risques de concentration excessive de ses engagements sur un même client, plus particulièrement en ce qui concerne la clientèle d'Entreprises.

Pour évaluer la qualité de son portefeuille de crédits, la Banque de la Réunion utilise les systèmes de notation retenus par le Groupe BPCE pour chacun des marchés sur lesquels il opère. Ces différents systèmes de notation se déclinent selon une échelle de 0 à 9, 0 étant la meilleure note attribuable.

Tous les clients, quel que soit leur marché d'appartenance, doivent faire l'objet d'une note. La notation se fonde sur une estimation de la probabilité de défaut de l'emprunteur et son coût éventuel pour la Banque sur un horizon de temps cohérent

avec la nature des engagements. Aucun engagement nouveau ne peut être consenti à un client non noté.

Par ailleurs, la Banque fixe des limites sur les contreparties les plus significatives de son fonds de commerce, ainsi que des limites par pays, par marché et par secteur d'activités.

## 2.2 Mesure et maîtrise des risques de crédit

La Direction des Risques anime les comités et produit les tableaux de bord qui permettent de suivre les risques de crédit de l'entité.

La mesure des risques à la Banque de la Réunion s'effectue de diverses manières, complémentaires les unes des autres :

- états mensuels répertoriant les comptes en anomalies, les dossiers échus, les impayés et les dépassements persistants
- niveau d'utilisation des limites fixées sur les principales contreparties Entreprises en volume d'engagements. Le suivi du respect de ces limites est assuré sur une base trimestrielle, dans le cadre du Comité des Risques de la Banque. Leur montant est revu annuellement par le Comité d'Engagements ou par BPCE IOM ou par la Direction des Risques Groupe, sur proposition de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'Audit.
- niveau d'utilisation des limites fixées par pays. Le suivi de ces limites est également assuré dans le cadre du Comité des Risques et revu au moins annuellement par BPCE IOM. Les limites géographiques font l'objet d'une communication régulière au Comité d'Audit.
- niveau d'utilisation des limites par marché
- niveau d'utilisation des limites par secteur d'activité. Cette analyse est effectuée semestriellement. Le suivi du respect de ces limites est assuré de ce fait sur une base également semestrielle, dans le cadre du Comité des Risques de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'Audit
- notation de l'ensemble de la clientèle
- statistiques sur la typologie et l'origine des dossiers reçus par la Direction du Contentieux avec une approche des taux de sinistralité par entité.

La maîtrise des risques de crédit est assurée par :

- la politique de risques (cf. supra)
- un traitement quotidien des comptes en anomalie
- un suivi des principaux dépassements sur comptes par la Direction des Risques
- une analyse mensuelle des clients douteux non contentieux aboutissant à la détermination du montant de provisions à constituer sur ces contreparties
- une Watch-List reprenant les dossiers de clients Particuliers, Professionnels et PME jugés sensibles. Les dossiers de la Watch-List sont revus trimestriellement
- la fixation de limites sur les principales contreparties en

volume d'engagements (cf. supra). Ces limites sont déterminées en comparant le niveau d'engagements atteint avec les fonds propres, l'endettement et le degré de risque de la contrepartie concernée, d'une part, et avec les fonds propres de la banque, d'autre part

- la fixation de limites par pays, marché et secteur d'activité. Le niveau de ces limites est défini par la prise en compte des paramètres suivants :

- **risques pays** : encours observés et notation des pays concernés (les risques pays demeurent marginaux à la Banque de la Réunion)
- **marché** : % des encours notés 8 (« incertain ») et 9 (« très incertain ») dans le total des encours
- **secteur d'activité** : % des crédits aux clients Professionnels et Entreprises ; % des actifs clientèle ; % des fonds propres de la Banque
- au plus annuellement, la revue des concours consentis à la clientèle et l'actualisation des notations des contreparties Professionnels et Entreprises
- un schéma délégataire fondé sur la définition de limites par marché, par métier et par tranche de notations de la clientèle entreprises. Les délégations sont ajustées pour tenir compte de l'expérience acquise par les délégataires
- la prise de garanties appropriées au risque encouru : garanties personnelles et réelles, avals OSEO, cautions de la CEGI, La prise des garanties est assurée par la Direction des Financements et Garanties et préalable à la mise à disposition des concours.

## 2.3 Gestion des dépassements et procédure d'alerte

Le suivi des limites (de contreparties, par pays, sectorielles, par marché, par notation et ALM) est de la responsabilité de la Direction des Risques qui doit informer le Comité des risques de tout dépassement observé à une fréquence au moins trimestrielle.

La gestion des dépassements repose, quel que soit le niveau de décision concerné (Agence, Groupe, Direction des crédits), sur l'analyse quotidienne des mouvements à décider résultant des comptes en anomalie.

La mise en liste de surveillance (Watch-List) est générée par différents types d'événements parmi lesquels la dégradation de la notation d'un client, l'appartenance à un secteur d'activité traversant des difficultés temporaires, la survenance de difficultés pouvant remettre en question la pérennité de l'entité cliente ou l'occurrence de défauts de paiement successifs. Les inscriptions et propositions de sorties de la liste de surveillance sont portées à la connaissance du Comité Watch-List et de transfert en contentieux qui confirme ou infirme ces décisions. Dans le cas où un dépassement est constaté sur une limite (de contrepartie, sectorielle, géographique,...) le Comité des Risques en est informé, ainsi que le Comité d'Audit. Des mesures correctives sont décidées par ces instances pour remédier au dépassement observé.

## 2.4 Répartition des engagements au 31 décembre 2010

## RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR SEGMENT RISQUE

## Cartographie segmentation Risques (Engagements) au 31/12/10

SEGMENT RISQUE	ENGAGEMENTS À FIN 12/2009		ENGAGEMENTS À FIN 12/2010		VARIATION	
	TOTAL (K€)	%	TOTAL (K€)	%	TOTAL (K€)	%
Particuliers	900 342	35 %	988 023	39 %	87 681	+ 10 %
Professionnels	375 238	15 %	355 339	14 %	- 19 899	- 5 %
Association prox.	1 606	0 %	1 151	0 %	- 455	- 28 %
PME / PMI	779 085	31 %	732 463	29 %	- 46 623	- 6 %
Économie sociale	42 338	2 %	27 562	1 %	- 14 776	- 35 %
SPT	214 742	8 %	221 011	9 %	6 269	+ 3 %
SEM	14 974	1 %	13 069	1 %	- 1 905	- 13 %
PIM	141 105	6 %	138 265	5 %	- 2 840	- 2 %
HLM	6 479	0 %	6 201	0 %	- 278	- 4 %
Grandes Contreparties	44 650	2 %	50 213	2 %	5 563	+ 12 %
Autres	19 742	1 %	9 811	0 %	- 9 931	- 50 %
<b>Total</b>	<b>2 540 301</b>	<b>100 %</b>	<b>2 543 107</b>	<b>100 %</b>	<b>2 806</b>	<b>+ 0 %</b>

Source : DWH états risque FO128

## RÉPARTITION PAR PAYS

## Risque pays au 31 décembre 2010

PAYS DE RÉSIDENCE	ENGAGEMENTS AU 31/12/2009			ENGAGEMENTS AU 31/12/2010			VARIATION	
	CT (K€)	MLT (K€)	ENCOURS TOTAL (K€)	CT (K€)	MLT (K€)	ENCOURS TOTAL (K€)	TOTAL (K€)	%
Australie	1	4	5	2	1	3	- 2	- 44 %
Cameroun	0	0	0	4	75	79	79	> 100 %
Canada	1	0	1	0	15	15	14	> 100 %
Comores	0	0	0	10	0	10	10	> 100 %
Côte d'Ivoire	0	0	0	1	12	13	13	> 100 %
Grande-Bretagne	0	6	6	2	21	24	17	> 100 %
Liban	0	0	0	4	144	148	148	> 100 %
Luxembourg	0	24 000	24 000	0	18 545	18 545	- 5 455	- 23 %
Madagascar	179	15	194	35	81	116	- 78	- 40 %
Maroc	0	0	0	0	10	10	10	> 100 %
Maurice	1 902	253	2 155	974	181	1 155	- 999	- 46 %
Mozambique	2	0	2	2	0	2	0	0 %
Philippines	0	18	18	0	6	6	- 13	- 70 %
République du Kenya	0	0	0	1	0	1	1	> 100 %
République Italienne	0	0	0	0	5	5	5	> 100 %
Royaume de Belgique	2	18	20	2	4	6	- 14	- 72 %
Thaïlande	0	0	0	0	4	4	4	> 100 %
Tunisie	0	0	0	4	58	62	62	> 100 %
Viêt-Nam	0	0	0	1	0	1	1	> 100 %
Seychelles	2	0	2	0	0	0	- 2	- 100 %
<b>Total</b>	<b>2 088</b>	<b>24 314</b>	<b>26 402</b>	<b>1 043</b>	<b>19 160</b>	<b>20 203</b>	<b>- 6 200</b>	<b>- 23 %</b>

Source : DWH État Risques FO189

## RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

## Engagements par secteur économique &gt; 10 M€ au 31/12/10

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ENGAGEMENTS AU 31/12/2010			POIDS	MONTANT	%
	BILAN (K€)	HORS-BILAN (K€)	TOTAL (K€) 12/2010		LIMITES VALIDÉES (K€)	
Services fournis principalement aux entreprises	396 365	17 581	413 946	28 %	611 600	68 %
Immobilier	211 732	32 032	243 764	16 %	290 000	84 %
Administration publique	51 954	131 557	183 511	12 %	300 000	61 %
Distribution-Commerce	133 784	10 642	144 426	10 %	192 000	75 %
Éducation, santé et action sociale	57 366	40 882	98 248	7 %	130 000	76 %
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	64 044	3 774	67 818	5 %	70 000	97 %
Transports	54 817	9 628	64 444	4 %	72 556	89 %
Location sans opérateur	57 354	397	57 751	4 %	100 000	58 %
Automobile	50 385	6 913	57 297	4 %	77 500	74 %
Activité de la finance et de l'assurance	55 438	441	55 879	4 %	75 000	75 %
Agroalimentaire	40 909	6 812	47 721	3 %	95 000	50 %
Construction	35 359	10 991	46 349	3 %	85 000	55 %
Hôtelleries et hébergements	14 687	1 081	15 768	1 %	20 000	79 %
<b>Total</b>	<b>1 224 193</b>	<b>272 730</b>	<b>1 496 923</b>	<b>100%</b>	<b>2 118 656</b>	<b>71 %</b>

Source : DTW États Risques FO 190

## 2.5 Diversification des risques et risques de concentration

Les engagements se répartissent de manière à peu près équivalente entre la clientèle de Particuliers et de Professionnels, d'une part, et celle des PME/PMI, d'autre part. La progression est plus rapide sur les engagements sur la clientèle des particuliers.

Les engagements de la banque sont portés en presque totalité sur des clients résidant à la Réunion, en France métropolitaine et à Mayotte.

Trois secteurs d'activité représentent 55% des encours globaux : services aux entreprises, immobilier et administration publique. Le commerce (gros et détail) pèse quant à lui pour 9% dans les encours globaux. La banque s'est fixé des limites dans le but de contenir ses risques de crédit à un niveau compatible avec ses fonds propres et sa rentabilité. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, risques sectoriels, risques de marché et risques pays.

## 2.6 Profil de risque au 31 décembre 2010

La très forte croissance des créances douteuses des années antérieures a été stoppée.

Les créances douteuses brutes ont diminué de 3,5 M€ entre 2010 et 2009 :

- + 25,5 M€ sur les créances contentieuses
- - 29 M€ sur les douteux réseaux.

Leur taux de couverture par des provisions passe de 63,8 % à 69,3 % en raison d'un important effort de provisionnement effectué sur l'exercice.

Le coût du risque est en forte baisse en 2010 : il s'élève à 22,6 M€ contre 81,6 M€ en 2009.

Au 31/12/2010, la dotation sur contentieux s'élève à 20,5 M€ et les douteux BAFI enregistrent une reprise de 5,6 M€.

## 3. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, et des systèmes d'information. Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité de la Banque de la Réunion. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque. Le dispositif Risques Opérationnels du BPCE est régi par les Lignes Directrices et Règles de Gouvernance en matière de gestion des Risques Opérationnels. Il s'appuie sur une filière Risques Opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques Opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants métiers dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des Risques Opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

En termes de méthodologies et d'outils, la Banque de la Réunion utilise aujourd'hui l'outil Groupe ORiS (Operational Risk System), et applique les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe afin de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels à la Banque de la Réunion s'articule comme suit :

- un responsable risques opérationnels, rattaché à la Direction des Risques et disposant de son réseau de correspondants dans les différents services de l'établissement
- un Comité des Risques opérationnels qui se réunit sur une base au minimum semestrielle
- un exercice annuel de cartographie des risques potentiels
- une identification et une gestion au fil de l'eau des incidents générant ou susceptibles de générer une perte
- une surveillance d'indicateurs permettant une gestion prédictive des risques
- une évaluation semestrielle des dispositifs de gestion des risques opérationnels selon les critères du régulateur
- un reporting permettant de piloter / superviser le dispositif et de suivre les actions préventives/correctives entreprises

## 4. Les risques de la gestion de bilan

### 4.1 Présentation synthétique de l'organisation de la mesure et de la Surveillance des risques financiers

#### 4.1.1 Les activités

La Banque de la Réunion a décidé de concentrer sa gestion financière uniquement sur les activités bancaires et a renoncé de ce fait à toute activité de négociation. Ce portefeuille regroupe toutes les opérations financières de la banque et notamment celles destinées à assurer la régularité de la marge d'intérêt et des commissions (hors tarification) en gérant, dans le cadre d'une politique de « gestion globale du bilan », les risques suivants :

- risque de taux d'intérêt global,
- risque de liquidité - notamment par le pilotage des refinancements,
- risque de change.

#### 4.1.2 Instances et processus de décisions

Depuis fin 2009, le processus de gestion de bilan est décliné de la façon suivante pour la Banque de la Réunion :

- Un Comité de Gestion de Bilan social qui, dans le respect des limites définies en Comité des Risques Groupe, décide des grandes orientations de la politique globale de gestion de bilan au regard des risques et des orientations commerciales,
- Une déclinaison opérationnelle par les Comités Financiers de la Banque de la Réunion qui ont pour rôle de suivre mensuellement les résultats financiers et commerciaux, et d'assurer localement la mise en œuvre des grandes orientations définies par le Comité de Gestion de Bilan de la Banque de la Réunion,
- Un service ALM rattaché à la direction du Pilotage de BPCE IOM qui a pour rôle de suivre les risques de taux, change et liquidité sur base individuelle et consolidée,
- Une couverture des risques déclinée par le Front office de la Banque de la Réunion en opérations de marché,
- Un Back office qui assure le traitement des dites opérations,
- Le service Comptabilité qui assure le traitement comptable des opérations,
- Une Direction des Risques qui s'assure du respect des positions prises au regard des limites approuvées en Comité des Risques Groupe,

- Un Comité des Risques Groupe qui approuve les limites relatives aux risques précités.
- Un Comité d'Audit qui doit donner un avis à l'organe délibérant sur les limites d'exposition aux risques de gestion globale du bilan de l'entité et sur la bonne adéquation des moyens engagés avec la politique de gestion envisagée.

Les principales missions du service ALM de BPCE IOM sont les suivantes :

- il mesure et suit l'évolution des ratios réglementaires, des équilibres du bilan, des risques de taux, de liquidité et de change de BPCE IOM et de ses filiales intégrées dans le périmètre ALM, et propose les opérations de gestion et de couverture nécessaires,
- il assure le respect des limites de risque et la bonne application du corps de règles nationales et locales afférentes à cette gestion,
- garant, de par la nature de ses fonctions, de la compréhension de la formation à moyen terme des résultats, il est en charge du calcul du PNB prévisionnel (hors tarification et avec prise en compte des frais généraux prévisionnels communiqués par le contrôle de gestion) sur l'horizon de planification et de sa déclinaison par métier et par marché, en cohérence avec les règles fixées par le contrôle de gestion.

## 4.2 Risque de taux d'intérêt global

La Banque de la Réunion applique les indicateurs du groupe BPCE dans le cadre de sa gestion du risque de taux.

### 4.2.1 Indicateur de suivi du risque de taux

#### 4.2.1.1 Le principe du double horizon d'analyse (dynamique/statique)

Les risques de taux, de liquidité et de change sont mesurés selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera en effet : une approche statique, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date d'analyse. Une approche dynamique intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les trois suivants.

#### 4.2.1.2 En statique : la limite porte sur le gap ramené aux capitaux propres de départ

Les limites sont dégressives pour sécuriser les résultats acquis de l'ensemble des Établissements du groupe :

ANNÉE GLISSANTE	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Limite	95 %	95 %	90 %	85 %	80 %	70 %	60 %	50 %	50 %	50 %

Cette limite s'applique aux Établissements du groupe BPCE IOM ainsi qu'au groupe IOM en consolidé.



#### 4.2.1.3 En dynamique : la limite de sensibilité de la marge d'intérêt est fixée à 5 % sur la 1<sup>re</sup> année et à 9 % sur la 2<sup>e</sup> année

Le dispositif de limite porte :

- La première année, sur le scénario le plus défavorable.
- La seconde année sur le scénario qui pénalise le plus l'Établissement en cumulé sur les deux exercices N+1 et N+2.

ANNÉE GLISSANTE	N1	N2
Scénario	le plus défavorable sur N1	le plus défavorable en cumulé sur N1 + N2
Limite	5 %	9 %

#### 4.2.1.4 Dispositif de contrôle permanent de la gestion du risque de taux

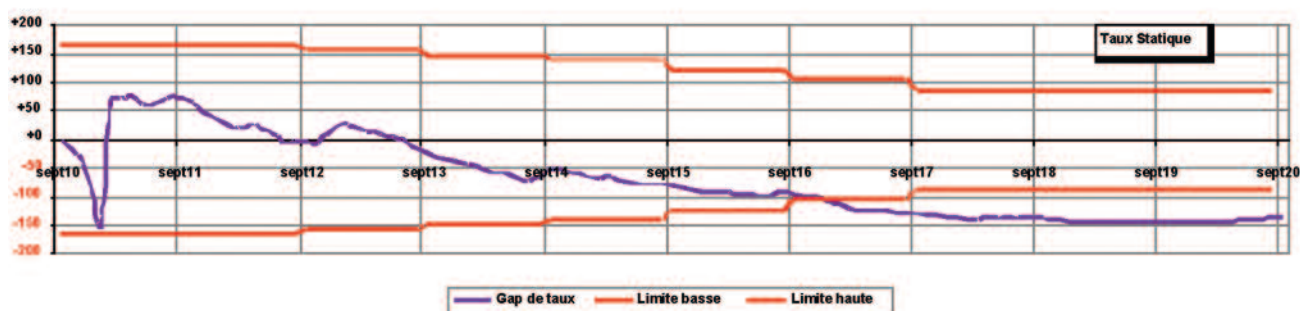
Le seuil de significativité basé sur l'indicateur Bale II du risque de taux est fixé à 24 % des fonds propres. En cas de dépassement, cet indicateur, calculé par l'ALM trimestriellement, déclenche une procédure au sein de la direction des Risques.

#### 4.2.2 Indicateurs de risques de taux de la Banque de la Réunion

Le présent rapport présente les conclusions basées sur les indicateurs du risque de taux calculés sur l'arrêté du 30 septembre 2010 et présentés au Comité de Gestion de bilan de la Banque de la Réunion du 30/11/2010.

## Gap de taux statique

Le gap de taux statique de la Banque de la Réunion sur l'arrêté 30/09/10 est le suivant :



La Banque de la Réunion respecte les limites fixées par BPCE jusqu'en 2016. Au-delà, elle est en dépassement de 75 M€. Cette position qui résulte des nouvelles conventions BPCE sera revue par l'ALM BPCE-IOM au début d'année 2011.

## Gap de taux dynamique

La sensibilité de la MNI de la Banque de la Réunion sur l'arrêté 30/09/10 est la suivante :

	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010	LIMITE
Pire scénario année 1	Baisse	Aplatissement	Baisse	
<b>Sensibilité année N+1</b>	<b>2,39 %</b>	<b>2,53 %</b>	<b>3,52 %</b>	<b>5 %</b>
Pire scénario année 2	Baisse	Aplatissement	Aplatissement	
<b>Sensibilité année N+2</b>	<b>4,70 %</b>	<b>7,63 %</b>	<b>6,78 %</b>	<b>9 %</b>

La Banque respecte ses limites.

### 4.3 Risque global de liquidité

La Banque de la Réunion applique les indicateurs du groupe BPCE dans le cadre de sa gestion du risque de liquidité.

#### 4.3.1 Indicateur de suivi du risque de liquidité

##### 4.3.1.1 Ratio réglementaire comptable

Le ratio de liquidité à un mois (déclaration 4005) est calculé sur base sociale et déclaré mensuellement à la Commission Bancaire. Il doit être supérieur ou égal à 100 % (seuil d'alerte interne à 120 %). Sa vocation est de rendre compte de la capacité des établissements de crédit à faire face à leurs échéances au cours du mois suivant par comparaison des actifs et des passifs exigibles.

##### 4.3.1.2 Consommation de tirage à moins d'un an

Pour calculer la consommation de tirage à moins d'un an, il est retenu les emprunts nets des prêts interbancaires pour les durées initiales inférieures ou égales à un an sur toutes les devises traitées avec la Trésorerie de la BPCE. Les comptes courants de l'établissement auprès de BPCE ne sont pas retenus dans ce calcul.

##### 4.3.1.3 Ratio ressources sur emplois

À long terme : surveillance du niveau de transformation du bilan de l'établissement. Il mesure l'équilibre entre les ressources et les emplois écoulés par pas mensuel sur un horizon de 10 ans sur la base des données arrêtées à chaque fin de trimestre.

Limites : Il a été décidé au comité ALM BPCE IOM du 14 juin 2010 de fixer cette limite à 85 % à 10 ans pour la Banque de la Réunion.

## Ratio réglementaire comptable (déclaration 4005)

Sur l'année 2010, le ratio 4005 de la Banque s'est établi à :

31 JANV.	28 FÉV.	31 MARS	30 AVR.	31 MAI	30 JUIN	31 JUIL.	31 AOÛT	30 SEPT.	31 OCT.	30 NOV.	31 DÉC.
133 %	119 %	132 %	129 %	141 %	151 %	179 %	115 %	130 %	134 %	118 %	165 %

Informations non auditées

La Banque de la Réunion a respecté la limite réglementaire sur toute l'année 2010.

#### Limite de tirage à moins d'un an.

La Banque de la Réunion a respecté sa limite tout au long de l'année 2010.

## Ratio ressources sur emplois

Le gap de liquidité statique de la Banque de la Réunion sur l'arrêté de 30/09/10 est le suivant :

ANNÉE	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	LIMITE
Passifs résiduels/ Actifs résiduels	95,6 %	103,0 %	113,1 %	125,5 %	134,4 %	143,7 %	156,4 %	165,3 %	182,5 %	198,4 %	85,0 %

La Banque de la Réunion respecte la limite de son ratio ressources / emplois.

#### 4.3.2 Opérations effectuées dans le cadre de la réduction du risque de liquidité de la Banque de la Réunion

##### 4.3.2.1 Description synthétique du cadre général de la gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la maîtrise des risques de liquidité et en tant qu'organe central et tête de Groupe, la BPCE est chargée de garantir la liquidité globale du Groupe. Outre les ressources clientèle qui constituent une part très importante du refinancement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, le refinancement complémentaire du Groupe sur les marchés financiers est piloté et coordonné par la BPCE et s'opère au travers de deux périmètres de ressources :



- périmètre Banque commerciale (hors sous-groupe Crédit Foncier de France) pour lequel l'émetteur est la BPCE (cela correspond donc aux activités de la BPCE en tant qu'entité sociale qui a en particulier pour rôle de procurer aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires les ressources complémentaires dont elles ont besoin pour financer leurs activités);
- périmètre du sous-groupe Crédit Foncier de France (CFF) pour lequel l'émetteur principal est la Compagnie de Financement Foncier qui émet des obligations foncières pour refinancer une partie des actifs éligibles du CFF et plus largement de BPCE (crédits hypothécaires et crédits aux emprunteurs publics locaux).

De plus, la BPCE, compte tenu de son rôle d'organe central assure en dernier recours le rôle de refinancier de l'ensemble des entités du Groupe. Elle est aussi le seul émetteur du Groupe habilité à émettre des titres de dettes subordonnées et des titres hybrides de capital réglementaire.

La BPCE a son propre plan de continuité d'activité de trésorerie permettant en cas de crise endémique ou systémique de faire face aux besoins globaux du groupe.

La Banque de la Réunion, via la Trésorerie de BPCE peut ainsi placer sur les marchés ses excédents ou couvrir ses besoins de liquidité.

#### 4.3.2.2 Sources de refinancement de la Banque

Toutes les opérations de prêts et emprunts ont été exclusivement réalisées auprès de BPCE durant l'année.

## 4.4 Le risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change. Il fait l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs réglementaires (exigence en fonds propres).

Montants en K€	DEVISE	LIMITE	31/12/2010
	USD	300	143
	ZAR	70	8
	AUD	40	8
	JPY	40	0
	GBP	35	17
	Autres	135	80
	<b>TOTAL</b>	<b>620</b>	<b>257</b>

Informations non auditées

La Banque de la Réunion respecte ses limites de change.

### 4.5 Gestion du capital - Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont composés de trois grandes catégories : les fonds propres de base (également appelés

« Fonds propres Tier One »), les fonds propres complémentaires (ou « Tier Two ») et les fonds propres surcomplémentaires (« Tier 3 »).

Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres de la Banque de la Réunion au 31 décembre 2010

Impact en 2010 du changement de normes relatif à l'étalement des commissions dans les comptes en normes françaises : - 3 667 K€

FONDS PROPRES (EN K€)	31/12/2009 (1)	31/12/2010 (2)	VAR. EN % (2)-(1)
Fonds Propres de base avant distribution de résultats	184 937	124 445	- 32,7 %
Résultat intermédiaire	- 58 334	5 140	ns
<b>Fonds Propres de base</b>	<b>126 603</b>	<b>129 585</b>	<b>2 %</b>
Fonds Propres complémentaires	45 000	45 000	+ 0 %
<b>Fonds Propres réglementaires</b>	<b>171 603</b>	<b>174 585</b>	<b>+ 2 %</b>

Les fonds propres complémentaires sont exclusivement composés d'emprunts subordonnés à long terme.

La surveillance de l'exigence de fonds propres calculée conformément au référentiel Bâle II est effectuée en base consolidée par notre maison-mère BPCE-IOM.

Le groupe BPCE-IOM calcule ses expositions pondérées conformément à l'approche standard pour le risque de crédit et le risque opérationnel. La limite du ratio de solvabilité consolidé du groupe Océor est de 10 %.

## 5. Le risque de non-conformité

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité (DCPC), rattachée directement au Directeur Général.

Le périmètre couvert par la Direction de la Conformité recouvre les missions de :

- Conformité déontologie, comprenant la conformité des services d'investissements et le respect des normes professionnelles,
- Sécurité financière, comprenant la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme,
- Conformité bancaire,
- Organisation et pilotage du contrôle permanent de conformité.

Il est à noter que le positionnement hiérarchique et le périmètre des activités de la Direction de la Conformité respectent les directives émises par le groupe BPCE.

La DCPC est ainsi constituée de 3 collaborateurs, répartis suivants les attributions suivantes :

- le directeur des contrôles permanents et de la conformité couvrant le périmètre des contrôles permanents de Conformité, le suivi de la faculté d'alerte et le contrôle de conformité des services d'investissements, ainsi que le management des deux collaborateurs ;
- un collaborateur, en charge de l'organisation et du pilotage des contrôles permanents ;
- un collaborateur en charge de la sécurité financière, dont la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme.

### 5.1 Participation aux comités

La Direction de la Conformité participe aux Comités suivants :

- Le Comité de Cohérence des Contrôles Internes ;
- Le Comité Nouvelle Offre - Conduite des Affaires ;
- Le Comité des Risques Opérationnels ;
- Le Comité des Risques ;
- Le Comité Interne de Sécurité ;

- Le Comité de Direction Générale ;
- Le Comité d'Audit.

### 5.2 Les référentiels

La charte de déontologie de 2006 a été mise à jour conformément au modèle du groupe. Elle est entrée en application en janvier 2010. Cette mise à jour a fait l'objet d'une communication interne à l'ensemble des collaborateurs de la banque et est disponible par tous sur un serveur informatique dédié à la documentation réglementaire.

La Charte de Conformité du Groupe BPCE a été déclinée à la Banque de la Réunion et est en vigueur depuis avril 2010. Elle remplace ainsi celle de ex : Financière Océor (désormais BPCE IOM), qui était en vigueur depuis 2006. La Direction de la Conformité de la Banque de la Réunion a désormais un lien fonctionnel avec la Direction de la Conformité de BPCE en remplacement de celui avec BPCE IOM.

Le nouveau dispositif BPCE de procédures applicables au groupe en matière de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été déployé au sein de la Banque de la Réunion et les procédures mises à jour.

### 5.3 Faits significatifs de l'exercice 2010

- La poursuite du déploiement de l'outil de suivi et de gestion des contrôles permanents du groupe PILCOP pour les contrôles sur la Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que pour les contrôles des activités de prestataire de service d'investissement (opération pour la clientèle sur instrument financier, titre, ...).
- Projet DRC (flux) : poursuite de la mise en œuvre, suivi de la mise en conformité des clients créés en 2010 et élaboration des statistiques mensuelles Groupe.
- Projet DRC (stock) : suivi du plan d'action 2010 pour la mise en conformité du stock de clients « prioritaires » et élaborations des statistiques trimestrielles Groupe.
- Formation présentielle de 100 % des collaborateurs (hors absence longue durée) sur la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.
- La déclinaison de la Charte de Conformité du Groupe BPCE, en application depuis avril 2010.
- Le déploiement du nouveau dispositif BPCE cadre de procédures applicables au groupe en matière de prévention contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Comité Nouvelle Offre – Conduite des Affaires a été mis en place en avril 2010. Il a pour objet de valider les nouveaux produits commercialisés par la banque et de manière plus générale, de traiter les questions concernant la commercialisation des produits de la Banque de la Réunion.
- La Banque de la Réunion a décliné un plan d'action sur la Conduite des Affaires, afin de renforcer la protection de la clientèle, conformément à l'attente du régulateur.

## IV. Gouvernement d'entreprise

### 1. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2010

**Bruno DELETRE : Administrateur ;  
Président du Conseil d'Administration**

Directeur Général de BPCE International et Outre-Mer ;  
Président du Conseil d'administration et Administrateur de la Banque de Tahiti ; Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la Banque des Mascareignes LTEE ;  
Administrateur de Crédit Immobilier et Hôtelier ; Administrateur de Massira Capital Management ; Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de FRANSABANK France ; Administrateur de BANCA CARIGE ;  
Représentant permanent de BPCE au Conseil d'administration de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit ; Administrateur de la Banque Commerciale Internationale ; Président de la Société, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de BPCE MAROC ; Président de la Société, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de BPCE MAROC Immobilier ; Administrateur de VOLKSBANK INTERNATIONAL ; Administrateur de COFACE.

**Mathieu LEPELTIER : Représentant permanent de BPCE  
International Outre-Mer, au Conseil d'Administration**

Représentant permanent de BPCE International et Outre-Mer au Conseil d'administration de la Banque de Tahiti ; Administrateur de la Banque des Mascareignes.

**Benoît CATEL : Administrateur ; Directeur Général**

Administrateur de la Banque des Mascareignes LTEE ;  
Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de GIE OCÉOR Informatique ;  
Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de OCÉOR Lease Réunion ;  
Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de SA SHLMR ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de SHBR NOVOTEL ; Représentant permanent d'ALYSE-PARTICIPATIONS au sein du Conseil de surveillance de RÉUNION DEVELOPPEMENT ; Représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration de TECHNOLOGY SHARED SERVICES OUTRE-MER.

**Dominique VINCENT : Directeur Général Délégué**

Représentant permanent d'OCÉOR Lease SAS au Conseil d'administration de OCÉOR Lease Réunion.

**Nelly JIRARI : Administrateur**

Directeur Général et Administrateur de la Banque des Mascareignes LTEE.

**Alex HOW-CHOONG : Administrateur**

Gérant de la SARL AGR ; Gérant de la BEA SARL ; Président de Logistisud SAB.

**Xavier THIEBLIN : Administrateur**

Administrateur de Compagnie Bourbon Plastiques ; Administrateur de Prebat ; Administrateur de Quartier Français Spiritueux ;  
Administrateur de la Sucrierie des Mascareignes Ltd. ; Président du Syndicat des Producteurs de Rhums de la Réunion ; Gérant de OXACO Holding ; Gérant de LAN SARL ; Gérant de TCHG SARL ; Gérant de GP and Co SARL ; Gérant de NÉO SC ;  
Gérant d'ANNE SC ; Gérant de CHANTAL SC ;  
Gérant d'OLIVIER SC.

## 2. Rémunération des mandataires sociaux

### Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (1)	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010
<b>M. Bruno DELETRE, Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
<b>M. Benoît CATEL, Directeur Général (2)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	147 374,00	257 895,71
<b>M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	177 349,00	152 112,48

(1) Au 31/12/2010

(2) M. Benoît CATEL a été nommé Directeur Général le 28 mai 2009

### Tableau 2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (1)	EXERCICE 2009		EXERCICE 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>M. Bruno DELETRE, Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe		Hors périmètre		Hors périmètre
Rémunération variable		Hors périmètre		Hors périmètre
Rémunération exceptionnelle		Hors périmètre		Hors périmètre
Jetons de présence	Néant	Hors périmètre		Néant
Avantage en nature		Hors périmètre		Hors périmètre
<b>TOTAL</b>		-		-
<b>M. Benoît CATEL, Directeur Général (2)</b>				
Rémunération fixe	135 592,00	135 592,00	216 000,00	216 000,00
Rémunération variable		Néant		Néant
Rémunération exceptionnelle		-		-
Avantage en nature	11 782,00	11 782,00	41 895,71	41 895,71
<b>TOTAL</b>	<b>147 374,00</b>	<b>147 374,00</b>	<b>257 895,71</b>	<b>257 895,71</b>
<b>M. Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Risques</b>				
Rémunération fixe	139 000,00	139 000,00	139 000,00	139 000,00
Rémunération variable	14 000	14 000	Néant	Néant
Avantage en nature	24 349	24 349	13 112,48	13 112,48
<b>TOTAL</b>	<b>177 349,00</b>	<b>177 349,00</b>	<b>152 112,48</b>	<b>152 112,48</b>

(1) Au 31/12/2010

(2) M. Benoît CATEL a été nommé Directeur Général le 28 mai 2009

### Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS (1)	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2010
<b>M. Mathieu LEPELTIER, représentant permanent de BPCE IOM (2)</b>		
Jetons de présence	Hors périmètre	Néant
Autres rémunérations	Hors périmètre	183 187,57 €
<b>M. Alex HOW-CHOONG, administrateur</b>		
Jetons de présence	4379,66	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Xavier THIEBLIN, administrateur</b>		
Jetons de présence	4379,66	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M<sup>me</sup> Nelly JIRARI, administrateur (3)</b>		
Jetons de présence	Hors périmètre	Néant
Autres rémunérations	Hors périmètre	194 032,00 €
<b>M. Frédéric FOUCQUE, censeur</b>		
Jetons de présence	4379,66	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Farouck RAVATE, censeur</b>		
Jetons de présence	4379,66	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>M. Patrick de BONNIERES, représentant le Cabinet ADVOLIS, censeur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Au 31/12/2010

(2) M. Mathieu LEPELTIER a été désigné représentant permanent de BPCE IOM au Conseil d'administration de la Société le 25/02/2010.

(3) M<sup>me</sup> Nelly JIRARI a été nommée administrateur de la Société le 19/03/2010.

## Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe : .....	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : .....	Néant
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social : .....	Néant
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social : .....	Néant
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions : .....	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers : .....	Néant

## Tableau 5

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ	RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À LA RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS	INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE CONCURRENCE
<b>M. Bruno DELETRE</b> Fonction: Président du Conseil d'administration Date début Mandat : 28/08/2009 Date fin Mandat : AGO 2011	Non	Non	Non	Non
<b>M. Benoît CATEL</b> Fonction: Directeur Général Date début Mandat : 28/05/2009 Date fin Mandat : 30/06/2012	Non	Oui	Non	Non
<b>M. Dominique VINCENT</b> Fonction : Directeur Général Délégué Date début Mandat : 15/05/2008 Date fin Mandat : 30/06/2012	Oui	Oui	Non	Non

(1) Au 31/12/2010

# V. Actionnariat et bourse

AU 31 DÉCEMBRE 2010

Capital	69 906 708,11 €
Nombre d'actions	1 691 761
Capitalisation boursière	96 430 377 €
Cours de l'action au 31 décembre	57,00 €
Cours le plus haut de l'année	74,00 €
Cours le plus bas de l'année	45,00 €
Place de cotation	Euronext PARIS Compartiment C
Code ISIN	FR0000039612

## 1. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

BPCE IOM (Groupe BPCE) :	88,9 %
Divers :	11,1 %

Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital.  
La Banque de la Réunion ne détient aucune action d'autocontrôle.

## 2. Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions détenues par les salariés de la société dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise est de 10 593 actions, représentant 0,63 % du capital de la Banque de la Réunion.

## 3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

### Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société est détaillée au paragraphe 1 ci-dessus.

### Participations directes et indirectes dans la Société déclarées au titre des articles L 233-7 et L233-12 du Code de commerce

Ces informations sont indiquées au paragraphe 5 ci-dessous.

### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi que celles applicables à la modification des statuts sont indiquées aux articles 15 et 37 des statuts de la Société et sont conformes à la réglementation en vigueur. La Société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre public.

### Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale n'a accordé aucune délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration, y compris en matière d'émission ou de rachat d'actions, susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

### Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société dont la divulgation, hors les cas d'obligations légales de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Aucune modification ou terminaison d'accord pour cause de changement de contrôle de la Société, dont la divulgation ne porterait pas atteinte à ses intérêts, n'est de nature à avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

**Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'offre publique**

Il n'existe aucun accord de ce type susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

#### 4. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

EXERCICE	MONTANT DE LA DISTRIBUTION	DISTRIBUTION ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT PRÉVU À L'ARTICLE 158-3-2° DU CGI (1)	DISTRIBUTION NON ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT PRÉVU À L'ARTICLE 158-3-2° DU CGI	DIVIDENDE NET PAR ACTION
2007	17 509 506,30	17 509 506,30	Néant	11,70
2008	10 609 945,80	10 609 945,80	Néant	6,70
2009	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

#### 5. État récapitulatif des opérations sur les titres de la Société et des sociétés liées par les personnes visées au a), b) et c) l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

À la connaissance de la Société, aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée par les personnes visées au a), b) et c) l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

#### 6. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité, accordées par l'AGE au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Néant



# LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

# I. Bilan et hors-bilan au 31 décembre 2010

## Actif

en milliers d'euros

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>Caisses, banques centrales</b>		<b>21 747</b>	<b>41 082</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	3.3		
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	3.1	<b>414 572</b>	<b>382 971</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3.2	<b>1 773 759</b>	<b>1 674 929</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	3.3		
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	3.3	<b>4 028</b>	<b>5 626</b>
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	3.4	<b>6 555</b>	<b>9 367</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	3.4		
<b>Opérations de crédit-bail et de locations simples</b>	3.5		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	3.6	<b>2 436</b>	<b>3 982</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	3.6	<b>17 666</b>	<b>18 918</b>
<b>Autres actifs</b>	3.9	<b>4 423</b>	<b>4 678</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	3.9	<b>9 731</b>	<b>27 964</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 254 917</b>	<b>2 169 517</b>

## Hors-bilan

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>			
<b>Engagements de financement</b>	4.1	<b>164 850</b>	<b>152 631</b>
<b>Engagements de garantie</b>	4.1	<b>278 374</b>	<b>331 867</b>
<b>Engagements sur titres</b>			

**Passif** en milliers d'euros

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>Banques centrales</b>			
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	3.1	742 797	721 759
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3.2	1 163 273	1 073 140
<b>Dettes représentées par un titre</b>	3.7	89 984	113 806
<b>Autres passifs</b>	3.9	22 528	24 682
<b>Comptes de régularisation</b>	3.9	30 120	28 742
<b>Provisions</b>	3.10	27 236	28 983
<b>Dettes subordonnées</b>	3.11	45 009	45 006
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	3.12	4 461	4 461
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	3.13	129 509	128 938
Capital souscrit		69 907	69 907
Primes d'émission		57 148	57 148
Réserves		56 891	56 891
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 389	3 291
Report à nouveau		- 61 966	35
Résultat de l'exercice (+/-)		5 140	- 58 334
<b>Total du passif</b>		<b>2 254 917</b>	<b>2 169 517</b>

**Hors-bilan**

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements reçus</b>			
<b>Engagements de financement</b>	4.1	150 000	60 000
<b>Engagements de garantie</b>	4.1	312 876	184 814
<b>Engagements sur titres</b>			

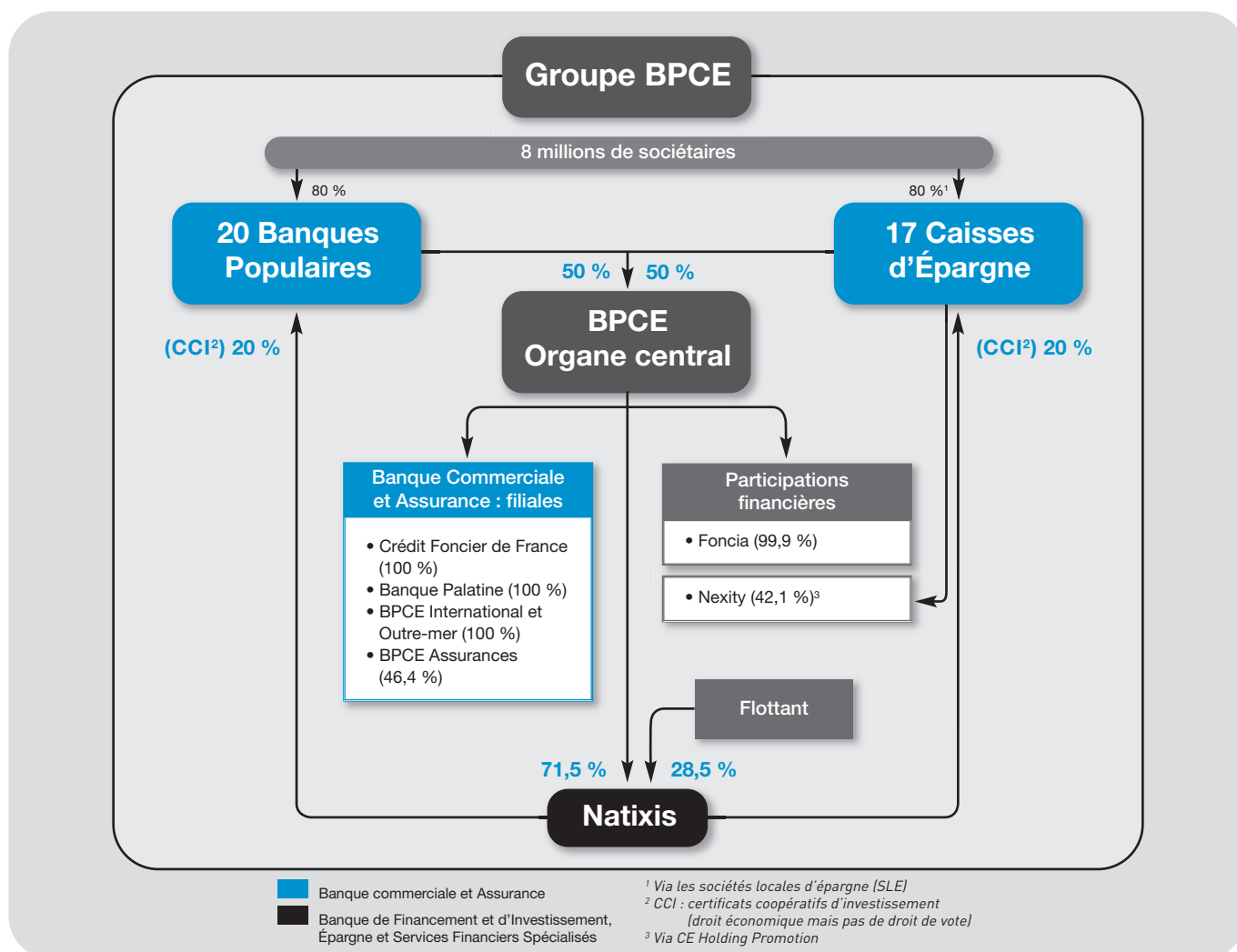
## II. Compte de résultat 2010

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	88 057	95 589
Intérêts et charges assimilées	5.1	- 35 166	- 40 658
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	317	392
Commissions (produits)	5.4	40 266	37 092
Commissions (charges)	5.4	- 10 641	- 10 293
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	491	308
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	131	1 189
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	303	506
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	- 588	- 502
<b>Produit net bancaire</b>		<b>83 170</b>	<b>83 623</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	- 51 195	- 53 069
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 5 491	- 4 942
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>26 484</b>	<b>25 612</b>
Coût du risque	5.9	- 22 575	- 81 622
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 909</b>	<b>- 56 010</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	- 639	- 1 755
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>3 270</b>	<b>- 57 765</b>
Résultat exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12	968	- 860
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		902	291
<b>Résultat net</b>		<b>5 140</b>	<b>- 58 334</b>

## Note 1 – Cadre général

### 1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



#### • Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne

et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

## • **BPCE**

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires. L'État est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agrèer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor) ;
- les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## • **BPCE International et Outre Mer**

BPCE International et Outre Mer (anciennement dénommée Financière Océor) est une société anonyme à conseil d'administration dont le capital est intégralement détenu par BPCE.

Le Groupe BPCE International et Outre Mer a pour vocation de porter les développements du Groupe BPCE à l'international et les participations acquises par le Groupe Caisse d'Épargne à l'outre mer.

Dans ce cadre, elle anime et pilote la stratégie des banques du réseau. Elle assiste ses filiales en matière de développement commercial et de gestion financière et administrative.

Le Groupe BPCE International et Outre Mer est désormais constitué d'un réseau diversifié de :

- cinq filiales bancaires en outre-mer (Banque des Antilles Françaises, Banque de Saint Pierre et Miquelon, Banque de la Réunion, Banque de Tahiti, Banque de Nouvelle-Calédonie) ;
- cinq filiales bancaires à l'étranger (Banque des Mascareignes, BCP Luxembourg, Banque Muiso Koweïtienne, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque Commerciale Internationale) ;
- deux participations minoritaires au capital de banques (Crédit Immobilier et Hôtelier, Fransabank) ;
- de deux cabinets d'ingénierie financière spécialisée dans la défiscalisation (Ingépar et Océorane) ;
- et d'un groupe spécialisé dans le conseil et l'accompagnement des PME et des Entreprises de Taille Intermédiaire dans leur développement international (Prames International) auxquels BPCE International et Outre Mer ajoute sa propre expertise en matière de financements spécialisés.

## • **La Banque de la Réunion**

La Banque de la Réunion est une société anonyme dotée du statut de banque. À ce titre, ses comptes sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédits. Elle est filiale à 88,90 % de la BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM), anciennement Financière Océor, elle-même détenue par la BPCE, organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires.

## 1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

La Banque de la Réunion bénéficie naturellement du mécanisme de garantie décrit ci-dessus.

### 1.3 Événements significatifs

#### • **Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE et remboursement de l'État**

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont donc fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a par ailleurs remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'État à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'État ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la Société Marseillaise de Crédit en septembre 2010 ;
- Un complément de 600 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 58 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'État et remboursés.

#### • **Poursuite de la réorganisation du Groupe Financière Océor**

Les changements stratégiques initiés en 2009 par la nouvelle équipe dirigeante de la Financière Océor ainsi que la réorganisation de la holding visant à optimiser son fonctionnement se sont poursuivis en 2010 se traduisant notamment par un certain nombre d'événements :

#### • **Changement de dénomination sociale de la Financière Océor**

En juin 2010, la Financière Océor est devenue BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM).

#### • **Poursuite de la réorganisation de la holding**

Le travail de réorganisation de BPCE International et Outre Mer s'est poursuivi avec notamment la délégation dans le cadre de conventions de services de certaines fonctions à BPCE, la réduction des effectifs de la structure et la mise en place progressive d'une nouvelle organisation informatique s'appuyant sur le principe de subsidiarité avec les banques du Réseau International et Outre-mer.

La nouvelle organisation est désormais en place pour la société holding ou en cours de déploiement pour la partie informatique avec notamment la création fin 2010 du « Hub Outre-mer » (Technology Shared Services Outre Mer) en attendant celle des hubs Pacifique et Méditerranée en 2011.

#### • **Apport par BPCE de ses participations à l'international**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 2010 de BPCE International et Outre Mer a approuvé l'apport réalisé par BPCE de ses participations dans les sociétés suivantes :

- 100 % du capital de BCI, Banque Commerciale Internationale (Congo) ;
- 61,2 % du capital de BICEC, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (Cameroun) ;
- 30 % du capital de BCP Luxembourg (Luxembourg) ;
- 100 % du capital de Natixis Pramex International (devenue Pramex International) ;
- 100 % du capital de SCI CIG (Congolaise Immobilier de Gestion) ;
- 3 % du capital de Proparco.

#### • **Renforcement des fonds propres de BPCE International et Outre Mer**

Deux augmentations de capital sont intervenues en août 2010, d'une part, pour rémunérer l'apport par BPCE de ses participations à l'international (voir ci-dessus) et, en décembre 2010 d'autre part, pour consolider les fonds propres prudentiels de la société de manière à satisfaire aux obligations réglementaires applicables en matière de ratios prudentiels compte tenu de l'augmentation des encours pondérés induite par l'entrée de la BCI et de la BICEC dans le périmètre de consolidation.

### 1.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant

## Note 2 – Principes et méthodes comptables

### 2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la Banque de la Réunion sont établis et présentés conformément aux règles définies

par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

## 2.2 Changements de méthodes comptables

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1er janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 3 667 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1er janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

## 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

### 2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors-bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.



#### • **Créances restructurées**

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

#### • **Créances douteuses**

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance

douteuse doit être prise en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

#### • **Opérations de pension**

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du CRBF complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

La Banque de la Réunion n'a pas effectué d'opérations de pension.

#### • **Dépréciation**

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue. Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 2.3.3 Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective. En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations. Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

La Banque de la Réunion n'a pas effectué d'opérations de crédit-bail et de location simple.

### 2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction. Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

#### • Titres de transaction

La Banque de la Réunion ne détient pas de titres de transaction.

#### • Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

• **Titres d'investissement**

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre d'investissement.

• **Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre de l'activité portefeuille.

• **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

À la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

• **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

• **Reclassement d'actifs financiers**

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Banque de la Réunion n'a pas opéré de reclassement d'actifs financiers.

### 2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### • Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

#### • Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

POSTES	DURÉE
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes .....	20 à 50 ans
Toitures .....	25 ans
Ascenseurs .....	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation .....	10 ans
Éléments de signalétique et façade .....	5 à 10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres) .....	20 ans
Clôtures .....	10 ans
Matériel de sécurité .....	5 à 7 ans
Câblages .....	10 ans
Autres agencements et installations des constructions .....	10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

### 2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

#### • **Engagements sociaux**

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

##### • *Avantages à court terme*

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

##### • *Avantages à long terme*

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

##### • *Indemnités de fin de contrat de travail*

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors du départ en retraite. La Banque de la Réunion a externalisé la gestion de son engagement auprès d'une compagnie d'assurance, cet engagement s'élève à 2 336 milliers d'euros.

##### • *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

#### • **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.



Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent. Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### 2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

### 2.3.10 Instruments financiers à terme

La Banque de la Réunion n'a pas réalisé d'opérations sur instruments financiers à terme.

### 2.3.11 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### 2.3.12 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### 2.3.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

## Note 3 – INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

### 3.1 Opérations interbancaires

<b>ACTIF</b> en milliers d'euros	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Créances à vue	81 911	34 656
<i>Comptes ordinaires</i>	81 911	34 656
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>		
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>		
<i>Valeurs non imputées</i>		
Créances à terme	332 002	347 690
<i>Comptes et prêts à terme</i>	331 846	345 790
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	156	1 900
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>		
Créances rattachées	659	625
Créances douteuses		
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
Dépréciations sur créances interbancaires		
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>		
<b>Total</b>	<b>414 572</b>	<b>382 971</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 51 243 milliers d'euros à vue et 332 002 milliers d'euros à terme. La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 27 395 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

<b>PASSIF</b> en milliers d'euros	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Dettes à vue	36 042	36 824
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	23 042	36 824
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	13 000	
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>		
<i>Autres sommes dues</i>		
Dettes à terme	700 430	677 121
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	700 430	677 121
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>		
Dettes rattachées	6 325	7 814
<b>Total</b>	<b>742 797</b>	<b>721 759</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 23 354 milliers d'euros à vue et 691 648 milliers d'euros à terme.

## 3.2 Opérations avec la clientèle

### 3.2.1 Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	53 613	62 764
Créances commerciales	21 380	11 212
Autres concours à la clientèle	1 601 334	1 491 580
<i>Crédits à l'exportation</i>		
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	352 415	355 264
<i>Crédits à l'équipement</i>	564 068	502 169
<i>Crédits à l'habitat</i>	654 550	613 855
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	30 301	20 292
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>		
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	8 193	7 534
Créances douteuses	295 688	292 723
Dépréciations des créances sur la clientèle	(206 449)	(190 884)
<b>Total</b>	<b>1 773 759</b>	<b>1 674 929</b>

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	382 092	375 019
<i>Livret A</i>	46 941	34 553
<i>PEL / CEL</i>	121 739	122 742
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)</i>	213 412	217 724
Comptes ordinaires créditeurs	649 573	644 428
Autres comptes et emprunts	116 844	39 322
Dépôts de garantie	3 357	3 513
Autres sommes dues	3 152	2 496
Dettes rattachées	8 255	8 362
<b>Total</b>	<b>1 163 273</b>	<b>1 073 140</b>

#### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes ordinaires créditeurs	649 573	////	<b>649 573</b>	644 428	////	<b>644 428</b>
Emprunts auprès de la clientèle financière			<b>0</b>			<b>0</b>
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts		116 844	<b>116 844</b>		39 322	<b>39 322</b>
<b>Total</b>	<b>649 573</b>	<b>116 844</b>	<b>766 417</b>	<b>644 428</b>	<b>39 322</b>	<b>683 750</b>



## 3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	CRÉANCES SAINES	CRÉANCES DOUTEUSES		DONT CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	
		BRUT	DÉPRÉCIATION INDIVIDUELLE	BRUT	DÉPRÉCIATION INDIVIDUELLE
Sociétés non financières	744 875	200 039	(135 367)	112 710	(78 030)
Entrepreneurs individuels	78 095	23 024	(19 576)	21 047	(17 656)
Particuliers	795 157	72 486	(51 378)	59 682	(43 348)
Administrations privées					
Administrations publiques et Sécurité Sociale	66 328				
Autres	66	139	(128)	137	(121)
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>1 684 521</b>	<b>295 688</b>	<b>(206 449)</b>	<b>193 576</b>	<b>(139 155)</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>1 573 091</b>	<b>292 722</b>	<b>190 884</b>	<b>98 766</b>	<b>91 802</b>

## 3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

## 3.3.1 Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009				
	TRANSACTION	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TAP	TOTAL	TRANSACTION	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TAP	TOTAL
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		0	0	////	0		0	0	////	0
Valeurs brutes	////			////	0	////			////	0
Créances rattachées	////			////	0	////			////	0
Dépréciations	////			////	0	////			////	0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		0	0	0	0		0	0	0	0
Valeurs brutes	////				0	////				0
Créances rattachées	////				0	////				0
Dépréciations	////				0	////				0
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		4 028	////	0	4 028		5 625	////	0	5 625
Montants bruts	////	4 992	////		4 992	////	6 720	////		6 720
Créances rattachées	////		////		0	////		////		0
Dépréciations	////	(964)	////		(964)	////	(1 095)	////		(1 095)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>5 625</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 625</b>

## • Obligations et autres titres à revenu fixe

La Banque de la Réunion ne détient aucune obligation et autres titres à revenu fixe.

### • Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	TRANSACTION	PLACEMENT	TAP	TOTAL	TRANSACTION	PLACEMENT	TAP	TOTAL
Titres cotés				0				0
Titres non cotés		4 028		4 028		5 625		5 625
Créances rattachées				0				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>0</b>	<b>5 625</b>	<b>0</b>	<b>5 625</b>

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 964 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 095 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### 3.3.2 Évolution des titres d'investissement

La Banque de la Réunion ne détient aucun titre d'investissement.

### 3.3.3 Reclassements d'actifs

La Banque de la Réunion n'a pas opéré de reclassements d'actifs en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

## 3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

### 3.4.1 Évolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'euros	01/01/2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	CONVERSION	AUTRES VARIATIONS	31/12/2010
Valeurs brutes	29 399	130	(878)	0	0	28 651
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	29 399	130	(878)			28 651
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
Dépréciations	20 032	2 410	(346)	0	0	22 096
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	20 032	2 410	(346)			22 096
<i>Parts dans les entreprises liées</i>						0
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>9 367</b>	<b>(2 280)</b>	<b>(532)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 555</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 3 598 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 640 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## 3.4.2 Tableau des filiales et participations

en milliers d'euros

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL Y COMPRIS FRBG LE CAS ÉCHÉANT	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS ET TSDI	MONTANTS DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT OU PNB DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU Perte DU DERNIER EXERCICE CLOS)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
1. Filiales (détenues à + de 50 %)											
Non applicable											
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
SCI PERVENCHE 5	4 480		66,67 %	2 985	2 645			250	- 47	-	
COMPAGNIE TOURISTIQUE POLYNÉSIENNE	5 987		45,32 %	1 494	1 293			7 0 29	- 604	-	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Certificats d'associations				506	506						
Participations dans les sociétés françaises				23 179	1 691	101 365	6 333			184	
Participations dans les sociétés étrangères				487	420					133	
<i>Dont participations dans les sociétés cotées</i>											
				58	58						

## 3.4.3 Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Non applicable.

## 3.4.4 Opérations avec les entreprises liées

Non applicable.

### 3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

La Banque de la Réunion n'a pas effectué d'opérations de crédit-bail et location simple.

### 3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 3.6.1 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	01/01/2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>13 452</b>	<b>880</b>	<b>- 91</b>	<b>0</b>	<b>14 241</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	714				714
Logiciels	12 738	880	- 91		13 527
Autres					0
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>9 470</b>	<b>2 366</b>	<b>- 31</b>	<b>0</b>	<b>11 805</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	233	38			271
Logiciels	9 237	2 328	- 31		11 534
Autres					0
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>3 982</b>	<b>- 1 486</b>	<b>- 60</b>	<b>0</b>	<b>2 436</b>

## 3.6.2 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	01/01/2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>64 583</b>	<b>2 370</b>	<b>- 538</b>	<b>0</b>	<b>66 415</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>63 166</b>	<b>2 370</b>	<b>- 538</b>	<b>0</b>	<b>64 998</b>
Terrains	1 638	355	- 250		1 743
Constructions	40 842	1 287	- 25		42 104
Parts de SCI					0
Autres	20 686	728	- 263		21 151
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>1 417</b>				<b>1 417</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>45 665</b>	<b>3 328</b>	<b>- 244</b>	<b>0</b>	<b>48 749</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>44 448</b>	<b>3 290</b>	<b>- 244</b>	<b>0</b>	<b>47 494</b>
Terrains					0
Constructions	26 964	2 253	- 224		28 993
Parts de SCI					0
Autres	17 484	1 037	- 20		18 501
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>1 217</b>	<b>38</b>			<b>1 255</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>18 918</b>	<b>- 958</b>	<b>- 294</b>	<b>0</b>	<b>17 666</b>

## 3.7 Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	2 500	2 603
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	86 465	110 157
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	1 020	1 046
<b>Total</b>	<b>89 984</b>	<b>113 806</b>

## 3.8 Autres actifs et autres passifs

en milliers d'euros	31/12/2010		31/12/2009	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Comptes de règlement sur opérations sur titres	110	2 576	21	4 176
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	
Créances et dettes sociales et fiscales	1 911	18 072	2 147	19 812
Dépôts de garantie reçus et versés		35		35
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	2 402	1 845	2 510	659
<b>Total</b>	<b>4 423</b>	<b>22 528</b>	<b>4 678</b>	<b>24 682</b>

### 3.9 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2010		31/12/2009	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Charges et produits constatés d'avance	468	4 463	378	4 689
Produits à recevoir / Charges à payer	2 004	17 589	2 666	12 976
Valeurs à l'encaissement	7 131	3 106	24 767	3 740
Autres	128	4 962	153	7 337
<b>Total</b>	<b>9 731</b>	<b>30 120</b>	<b>27 964</b>	<b>28 742</b>

### 3.10 Provisions

#### 3.10.1 Tableau de variations des provisions

en milliers d'euros	01/01/2010	DOTATIONS	UTILISATIONS	REPRISES	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	18 224	6 583		(7 284)	17 523
Provisions pour engagements sociaux	4 262	428		(345)	4 345
Provisions pour PEL/CEL	1 856			(468)	1 388
Autres provisions pour risques	4 641	204	-	(865)	3 980
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>					0
<i>Immobilisations financières</i>					0
<i>Promotion immobilière</i>					0
<i>Provisions pour impôts</i>	861			(861)	0
<i>Autres (1)</i>	3 780	204		(4)	3 980
Provisions exceptionnelles	-	-	-	-	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>					0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>					0
<b>Total</b>	<b>28 983</b>	<b>7 215</b>	<b>0</b>	<b>(8 962)</b>	<b>27 236</b>

(1) dont Provisions pour litiges 5 211 milliers d'euros  
Provisions diverses 519 milliers d'euros

## 3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	01/01/2010	DOTATIONS	UTILISATIONS	REPRISES	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>190 884</b>	<b>83 713</b>	<b>(9 304)</b>	<b>(58 840)</b>	<b>206 453</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	190 884	83 713	(9 304)	(58 840)	206 453
Dépréciations sur autres créances					0
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>18 224</b>	<b>4 834</b>	<b>0</b>	<b>(7 284)</b>	<b>15 774</b>
Provisions sur engagements hors-bilan (1)	12 385	4 834		(7 284)	9 935
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	5 839				5 839
Autres provisions					0
<b>Total</b>	<b>209 108</b>	<b>88 547</b>	<b>(9 304)</b>	<b>(66 124)</b>	<b>222 227</b>

(1) Dont risque d'exécution d'engagements par signature.

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## 3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

en milliers d'euros	31/12/2009	DOTATIONS	UTILISATIONS	REPRISES	31/12/2010
Primes d'ancienneté (1)	2 532	423		- 345	2 610
Avantages à long terme (2)	1 730	5			1 735
<b>Total</b>	<b>4 262</b>	<b>428</b>	<b>0</b>	<b>- 345</b>	<b>4 345</b>

(1) La Banque de la Réunion constitue une provision pour couvrir les dépenses liées aux primes d'ancienneté du personnel de la Banque. Les primes visées sont versées après 25, 28, 30 et 35 ans d'ancienneté à la Banque de la Réunion.

(2) La Direction des Ressources Humaines a procédé à un inventaire des avantages accordés aux retraités de la Banque de la Réunion afin de provisionner le coût de revient de ces avantages. Ceux-ci sont principalement de trois ordres : les avantages tarifaires liés aux commissions, la rémunération des comptes à vue et la facturation d'agios à taux préférentiels. Ces engagements sont calculés selon la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

## • Principales hypothèses actuarielles

en pourcentage	PRIMES D'ANCIENNETÉ		AVANTAGES À LONG TERME	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux général d'inflation	1,60 %	1,80 %	1,60 %	1,80 %
Taux d'actualisation	3,20 %	3,40 %	3,70 %	4,10 %
Taux d'augmentation des salaires	1,60 %	1,80 %	1,60 %	1,80 %

## 3.10.4 Provisions PEL / CEL

• **Encours des dépôts collectés**

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
<i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	22 071	22 005
<i>Ancienneté de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	34 377	35 915
<i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	26 553	24 984
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>83 001</b>	<b>82 904</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>38 732</b>	<b>39 838</b>
<b>Total</b>	<b>121 733</b>	<b>122 742</b>

• **Encours des crédits octroyés**

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Encours des crédits octroyés		
<i>Au titre des plans épargne logement</i>	3 019	3 692
<i>Au titre des comptes épargne logement</i>	2 120	2 376
<b>Total</b>	<b>5 139</b>	<b>6 068</b>

• **Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)**

en milliers d'euros	01/01/2010	DOTATIONS/ REPRISES NETTES	31/12/2010
Provisions constituées au titre des PEL			
<i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	400	- 400	0
<i>Ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans</i>	292	- 83	209
<i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	589	99	688
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 281</b>	<b>- 384</b>	<b>897</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>498</b>	<b>- 73</b>	<b>425</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	47	- 8	39
Provisions constituées au titre des crédits CEL	30	- 3	27
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>77</b>	<b>- 11</b>	<b>66</b>
<b>Total</b>	<b>1 856</b>	<b>- 468</b>	<b>1 388</b>



## 3.11 Dettes subordonnées

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 000	45 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	9	6
<b>Total</b>	<b>45 009</b>	<b>45 006</b>

La BPCE IOM a accordé un prêt subordonné remboursable à la Banque de la Réunion.

Cet emprunt subordonné, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Banque de la Réunion au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, a les caractéristiques suivantes :

en milliers d'euros										
MONTANT	DEVISE	DATE D'ÉMISSION	PRIX D'ÉMISSION	TAUX	MAJORATION D'INTÉRÊTS EN POINTS DE BASE (1)	DATE D'OPTION DE REMBOURSEMENT OU DE MAJORATION D'INTÉRÊTS	CAS DE PAIEMENT OBLIGATOIRE	DATE D'ÉCHÉANCE SI NON INDÉTERMINÉE		
45 000	EURO	27/06/2007	100 %	Euribor 3 mois	0,50 %			27/06/2017		

(1) au-dessus de l'Euribor 3 mois

### 3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'euros	01/01/2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	31/12/2010
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	4 461				4 461
<b>Total</b>	<b>4 461</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 461</b>

### 3.13 Capitaux propres

en milliers d'euros	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES/AUTRES	RÉSULTAT	TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>65 436</b>	<b>51 979</b>	<b>60 120</b>	<b>10 997</b>	<b>188 532</b>
Mouvements de l'exercice	4 471	5 169	97	- 69 331	- 59 594
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>69 907</b>	<b>57 148</b>	<b>60 217</b>	<b>- 58 334</b>	<b>128 938</b>
Variation de capital					0
Résultat de la période				5 140	5 140
Distribution de dividendes					0
Changement de méthode					0
Autres mouvements			- 62 903	58 334	- 4 569
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>69 907</b>	<b>57 148</b>	<b>- 2 686</b>	<b>5 140</b>	<b>129 509</b>

Le capital social de la Banque de la Réunion s'élève à 69 907 milliers d'euros et est composé pour 1 691 761 parts sociales de nominal 41,32 euros.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 3 667 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement correspondant à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

### 3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

en milliers d'euros	MOINS DE 3 MOIS	DE 3 MOIS À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	INDÉTERMINÉ	31/12/2010
<b>Total des emplois</b>	<b>420 474</b>	<b>240 646</b>	<b>808 169</b>	<b>719 042</b>	<b>0</b>	<b>2 188 331</b>
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	147 358	65 903	181 336	19 975		414 572
Opérations avec la clientèle	273 116	174 743	626 833	699 067		1 773 759
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
<b>Total des ressources</b>	<b>1 311 866</b>	<b>153 445</b>	<b>451 079</b>	<b>124 673</b>	<b>0</b>	<b>2 041 063</b>
Dettes envers les établissements de crédit	169 788	99 720	401 237	72 052		742 797
Opérations avec la clientèle	1 069 362	36 808	49 482	7 621		1 163 273
Dettes représentées par un titre	72 707	16 917	360			89 984
Dettes subordonnées	9			45 000		45 009

## Note 4 – INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

### 4.1 Engagements reçus et donnés

#### 4.1.1 Engagements de financement

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
En faveur des établissements de crédit	5 217	3 397
En faveur de la clientèle	159 633	149 234
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	4 319	4 570
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	102 765	92 615
<i>Autres engagements</i>	52 549	52 049
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>164 850</b>	<b>152 631</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
D'établissements de crédit	150 000	60 000
De la clientèle		
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>150 000</b>	<b>60 000</b>

#### 4.1.2 Engagements de garantie

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	0	441
<i>Confirmation d'ouverture de crédits documentaires</i>	0	441
<i>Autres garanties</i>		
D'ordre de la clientèle	278 374	331 426
<i>Cautions immobilières</i>		
<i>Cautions administratives et fiscales</i>	8 678	8 838
<i>Autres cautions et avals donnés</i>	236 842	279 722
<i>Autres garanties données</i>	32 854	42 866
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>278 374</b>	<b>331 867</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	312 876	184 814
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>312 876</b>	<b>184 814</b>

### 4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors-bilan

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit				
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle		1 068 147		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 068 147</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les valeurs affectées en garantie reçue de la clientèle n'avaient pas été présentées au 31 décembre 2009. Elles s'élevaient à cette date à 1 077 315 milliers d'euros.

### 4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

Il n'existe pas d'engagements sur instruments financiers à terme.

### 4.3 Ventilation du bilan par devise

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Euro	2 250 550	2 250 550	2 166 723	2 166 723
Dollar US	3 853	3 853	2 685	2 685
Livre sterling	15	15	14	14
Yen	22	22	5	5
Autres devises	477	477	90	90
<b>Total</b>	<b>2 254 917</b>	<b>2 254 917</b>	<b>2 169 517</b>	<b>2 169 517</b>

## Note 5 – Informations sur le compte de résultat

### 5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Opérations avec les établissements de crédit	7 336	(23 987)	<b>(16 651)</b>	10 068	(24 648)	(14 580)
Opérations avec la clientèle	80 721	(8 718)	<b>72 003</b>	85 521	(10 775)	74 746
Obligations et autres titres à revenu fixe		(1 893)	<b>(1 893)</b>		(4 289)	(4 289)
Dettes subordonnées		(568)	<b>(568)</b>		(946)	(946)
Autres			<b>0</b>			0
<b>Total</b>	<b>88 057</b>	<b>(35 166)</b>	<b>52 891</b>	<b>95 589</b>	<b>(40 658)</b>	<b>54 931</b>

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 233 milliers d'euros (47 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La charge d'intérêt sur plan épargne logement s'élève à 2 523 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre 2 606 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

### 5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Banque de la Réunion n'effectue pas d'opérations de crédit-bail et locations assimilées.

### 5.3 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	317	392
Parts dans les entreprises liées		
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>392</b>

## 5.4 Commissions

en milliers d'euros

	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Opérations de trésorerie et interbancaire	7	(131)	<b>(124)</b>	2	(144)	(142)
Opérations avec la clientèle	24 467		<b>24 467</b>	22 691		22 691
Opérations sur titres	484	(273)	<b>211</b>	534	(267)	267
Moyens de paiement	6 945	(6 851)	<b>94</b>	6 813	(6 594)	219
Opérations de change	320		<b>320</b>	362		362
Engagements hors-bilan	3 541	(376)	<b>3 165</b>	1 734	(218)	1 516
Prestations de services financiers	1 066	(3 010)	<b>(1 944)</b>	1 130	(3 070)	(1 940)
Activités de conseil			<b>0</b>			0
Autres commissions (1)	3 436		<b>3 436</b>	3 826		3 826
<b>Total</b>	<b>40 266</b>	<b>(10 641)</b>	<b>29 625</b>	<b>37 092</b>	<b>(10 293)</b>	<b>26 799</b>

(1) dont :

Commissions sur vente de produits d'assurance-vie : 1 892 au titre de l'exercice 2010 (2 492 au titre de l'exercice 2009)

Autres commissions : 1 544 au titre de l'exercice 2010 (1 334 au titre de l'exercice 2009)

## 5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Titres de transaction		
Opérations de change	491	308
Instruments financiers à terme		
<b>Total</b>	<b>491</b>	<b>308</b>

## 5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en milliers d'euros

	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009		
	PLACEMENT	TAP	TOTAL	PLACEMENT	TAP	TOTAL
Dépréciations			<b>0</b>		0	0
Dotations			<b>0</b>			0
Reprises	131		<b>131</b>	1 189		1 189
Résultat de cession			<b>0</b>			0
Autres éléments			<b>0</b>			0
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	<b>1 189</b>	<b>0</b>	<b>1 189</b>

## 5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'euros	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009		
	PRODUITS	CHARGES	TOTAL	PRODUITS	CHARGES	TOTAL
Quote-part d'opérations faites en commun			0			0
Refacturations de charges et produits bancaires	81		81	68		68
Activités immobilières	21		21	3		3
Prestations de services informatiques			0			0
Autres activités diverses	201	(588)	(387)	435	(502)	(67)
Autres produits et charges accessoires			0			0
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>(588)</b>	<b>(285)</b>	<b>506</b>	<b>(502)</b>	<b>4</b>

## 5.8 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(20 605)	(19 947)
Charges de retraite et assimilées (1)	(1 908)	(2 157)
Autres charges sociales	(7 348)	(7 490)
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		(3)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(1 649)	(1 767)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(31 510)</b>	<b>(31 364)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(2 020)	(2 270)
Autres charges générales d'exploitation	(17 665)	(19 435)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(19 685)</b>	<b>(21 705)</b>
<b>Total</b>	<b>(51 195)</b>	<b>(53 069)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

## Frais de personnel

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 98 cadres et 340 non-cadres, soit un total de 438 salariés.

Les rémunérations versées en 2010 aux organes de direction s'élèvent à 410 millions d'euros.

Par ailleurs le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 36 100 heures.

La part n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 34 950 heures.

## Autres charges d'exploitation

Au cours de cet exercice la Banque de la Réunion a enregistré au titre de la contribution aux frais de contrôle ACP 76 millions d'euros.

## 5.9 Coût du risque

en milliers d'euros	EXERCICE 2010					EXERCICE 2009				
	DOTATIONS	REPRISES NETTES	PERTES NON COUVERTES	RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	TOTAL	DOTATIONS	REPRISES NETTES	PERTES NON COUVERTES	RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	TOTAL
<i>Dépréciations d'actifs</i>										
Interbancaires					0					0
Clientèle	(75 667)	53 547	(1 211)	55	(23 276)	(81 325)	7 026	(718)	89	(74 928)
Titres et débiteurs divers					0					0
<i>Provisions</i>										
Engagements hors-bilan	(6 583)	7 284			701	(6 720)	26			(6 694)
Provisions pour risque clientèle					0					0
Autres					0					0
<b>Total</b>	<b>(82 250)</b>	<b>60 831</b>	<b>(1 211)</b>	<b>55</b>	<b>(22 575)</b>	<b>(88 045)</b>	<b>7 052</b>	<b>(718)</b>	<b>89</b>	<b>(81 622)</b>

dont :

Reprises

de dépréciations  
devenues sans objet

53 836

7 879

Reprises

de dépréciations  
utilisées

9 254

2 503

Pertes couvertes  
par des provisions

(9 543)

(3 356)

Reprises de provisions utilisées

**Total reprises nettes**

53 547

7 026

## 5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	EXERCICE 2010				EXERCICE 2009			
	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES À LONG TERME	TITRES D'INVESTISSEMENT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	TOTAL	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES À LONG TERME	TITRES D'INVESTISSEMENT	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	TOTAL
Dépréciations				0				0
Dotations	(2 065)			(2 065)	(1 979)			(1 979)
Reprises	0			0	308			308
Résultat de cession	1 601		(175)	1 426	(135)		51	(84)
<b>Total</b>	<b>(464)</b>	<b>0</b>	<b>(175)</b>	<b>(639)</b>	<b>(1 806)</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>(1 755)</b>



### 5.11 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. La Banque de la Réunion n'a pas enregistré de résultat exceptionnel en 2010.

### 5.12 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros

<b>BASES IMPOSABLES AUX TAUX DE</b>	<b>33,33 %</b>	<b>15,00 %</b>
Au titre du résultat courant	5 140	130
Au titre du résultat exceptionnel		
	5 140	130
Réintégrations/Déductions	- 1 662	
Imputations des déficits	- 3 478	
Bases imposables	0	130
Impôt correspondant	0	20
+ Contributions 3,3 %		
- Déductions au titre des crédits d'impôts*		
- Redressement PTZ	- 3	
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales		
Provisions pour impôts	971	
<b>Total</b>	<b>968</b>	<b>0</b>

Reprise provision pour impôts différés sur GIE : 861

Provision pour impôts PTZ constaté d'avance : 110

### 5.13 Répartition de l'activité

en milliers d'euros

	TOTAL DE L'ACTIVITÉ		DONT BANQUE COMMERCIALE	
	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>83 170</b>	<b>83 623</b>	<b>83 170</b>	<b>83 623</b>
Frais de gestion	- 56 686	- 58 011	- 56 686	- 58 011
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>26 484</b>	<b>25 612</b>	<b>26 484</b>	<b>25 612</b>
Coût du risque	- 22 575	- 81 622	- 22 575	- 81 622
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 909</b>	<b>- 56 010</b>	<b>3 909</b>	<b>- 56 010</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 639	- 1 755	- 639	- 1 755
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 270</b>	<b>- 57 765</b>	<b>3 270</b>	<b>- 57 765</b>

## Note 6 – Autres informations

### 6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque de la Réunion n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### 6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros

	TOTAL DE L'ACTIVITÉ				DONT BANQUE COMMERCIALE			
	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009		EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
	MONTANT (HT)	%	MONTANT (HT)	%	MONTANT (HT)	%	MONTANT (HT)	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	251	100 %	306	100 %	251	100 %	306	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<b>Total</b>								

### 6.3 Implantations dans les pays non coopératifs

La Banque ne dispose pas d'implantations dans des pays non coopératifs.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,**

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion (« la Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Des limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux ;
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée Générale ;
- De la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, dont notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes vous présenteront un rapport sur le présent rapport contenant leurs observations sur celles des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et attestant l'établissement des autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Le présent rapport a préalablement été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société dans sa séance du 18 mars 2011.

## I. Gouvernance d'entreprise

En complément des règles légales, la Banque de la Réunion se réfère volontairement au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF consultable au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr>.

En 2010, elle a appliqué intégralement les dispositions de ce Code résultant des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dispositions résiduelles dudit Code ayant fait l'objet d'une mise en œuvre adaptée aux spécificités de la Société au regard notamment de sa taille. Compte tenu de la récente publication du Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT destiné aux Valeurs Moyennes et Petites, elle étudie la possibilité de se référer à ce nouveau Code, plus adapté à sa taille, pour les exercices 2011 et suivants.

## A. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Conformément au droit commun des sociétés anonymes, le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion assurée par le Directeur Général et, le cas échéant du Directeur Général Délégué nommé par le Conseil. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion, sur les comptes de l'exercice et les comptes consolidés.

Il propose à l'Assemblée Générale la nomination des Commissaires aux comptes (art. L.225-228 C. Com.).

Parmi ses attributions, il est également chargé d'arrêter, sur proposition de son Directeur Général :

- les orientations générales de la BANQUE DE LA RÉUNION,
- le plan de développement pluriannuel,
- le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissement,
- le rapport d'activité de la Banque,
- le rapport du Comité d'Audit,
- les rapports sur le Contrôle Interne, la mesure et la surveillance des risques,
- les comptes semestriels et annuels ainsi que l'affectation des résultats,
- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire (rapport de gestion du Conseil d'administration, établissement des projets de résolutions dont celui sur l'affectation des résultats, des propositions de renouvellement ou de changement d'administrateurs, de la ratification de nominations provisoires d'administrateurs) et le cas échéant de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- les questions administratives sur des thèmes très divers (conventions, renouvellement ou changement des commissaires aux comptes, rapport des missions d'inspection de contrôle externe, répartition des jetons de présence)
- les questions diverses.

### 1. Composition du Conseil d'administration

#### 1.1 Composition du Conseil au 31 décembre 2010

Le Conseil de la Banque de la Réunion est composé, au 31 décembre 2010, de 6 administrateurs, élus pour une durée de 6 ans, de 2 représentants du personnel avec voix consultatives et de 3 censeurs :

- Quatre administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire et plus généralement le Groupe BPCE : M. Bruno DELETRE, M. Benoît CATEL, M<sup>me</sup> Nelly JIRARI, BPCE IOM représentée par M. Mathieu LEPELTIER,
- Deux administrateurs indépendants de l'actionnaire majoritaire et témoignant par leur présence du milieu socioprofessionnel dans lequel travaille la Société : M. Xavier THIEBLIN et M. Alex HOW-CHOONG.
- Deux délégués du Comité d'entreprise au Conseil d'administration, avec voix consultative : M. Serge HOARAU et M. Alain LAFITTE.
- Un collège de censeurs, composé de 3 membres et associé aux travaux du Conseil dans ses décisions portant sur la stratégie commerciale : M. Farouck RAVATE, M. Frédéric FOUCQUE et le Cabinet ADVOLIS, représenté par M. Patrick de BONNIERES.

Il est précisé qu'en application de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la fonction de Président du Conseil d'Administration, exercée par Monsieur Bruno DELETRE, est dissociée de celle de Directeur Général, qui est assurée par Monsieur Benoît CATEL. Monsieur Dominique VINCENT assure la fonction de Directeur Général Délégué. Le Directeur Général de la Société est également administrateur.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du Conseil d'administration indique la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux sus-indiqués durant l'exercice 2010.

### *1.2 Modifications de la composition du Conseil intervenues au cours de l'exercice 2010*

- Le Conseil d'Administration du 8 mars 2010 a pris acte de la démission de M. Beltran CALVEYRA de son mandat d'administrateur et de la désignation de M. Mathieu LEPELTIER en qualité de représentant permanent de la Financière Océor (devenue BPCE IOM) en remplacement de M. Erik POINTILLART.
- Le Conseil d'Administration du 19 mars 2010 a pris acte de la démission de Messieurs Thierry GAUBERT et Frédéric GOUPY de leurs mandats d'administrateurs et décidé de la cooptation de M<sup>me</sup> Nelly JIRARI en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Thierry GAUBERT.
- Le Conseil d'Administration du 5 août 2010 a pris acte de la démission de M. Serge ROBERT et de CE Participations (représentée par M. VOGEL) de leurs mandats d'administrateurs, ainsi que de la cessation du mandat de censeur de M. Alain MACE.

## **2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

### *2.1 Les travaux du Conseil d'administration*

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2010 : le 8 mars, 19 mars, 19 mai, 5 août et 2 décembre.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil consacrées à l'examen des comptes annuels ou intermédiaires. Ils y ont effectivement participé. Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration ainsi que le projet de rapport ont été transmis à ses membres avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié des mêmes informations que les autres membres du Conseil et dans les mêmes délais.

### *2.2 Les travaux des Comités spécialisés*

Afin d'assurer une meilleure gouvernance de la BANQUE DE LA RÉUNION, le Conseil a mis en place trois comités spécifiques : le Comité d'audit, le Comité de rémunération et de sélection et le Comité exécutif.

#### **• Le Comité d'audit**

Le Comité d'audit a été créé au cours de la séance du Conseil d'Administration de la BANQUE DE LA RÉUNION du 16 mars 2000, conformément à la réglementation bancaire (Règlement n° 97-02 du 21 février 1997 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement).

#### **Composition :**

Aux termes de l'article 1 – Composition – de la Charte du Comité d'audit (tel que modifié par décision du Conseil d'Administration du 4 avril 2007) : « Le comité d'audit comprend au minimum trois membres choisis par le Conseil d'Administration en son sein ou au sein de tout autre comité ou collège de la banque.

Le président du comité est choisi par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut être président du comité». « Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif assistent aux réunions du comité en tant qu'invités permanents. »

Assistent également en tant qu'invités permanents, le Directeur de l'Audit de la Banque de la Réunion, un représentant de l'inspection Générale Groupe, le Directeur des Risques BPCE IOM et les Commissaires aux Comptes. En outre, en fonction de l'ordre du jour, tout autre cadre de la Banque de la Réunion et/ou de BPCE IOM, l'actionnaire de référence de la Société, peuvent être invités à y participer. La Direction de l'Audit Interne assure le secrétariat du Comité.

#### Composition du Comité d'audit au 31/12/2010 :

Le Comité d'Audit est présidé par M. Mathieu Lepeltier (Directeur des Risques BPCE IOM, représentant permanent de BPCE IOM) depuis mars 2010, date de sa nomination par le Conseil d'Administration.

Les autres membres du Comité ont également été choisis au regard de leur expertise dans les domaines comptables, financiers et de leur connaissance de l'environnement économique local :

- M<sup>me</sup> Nelly JIRARI, Administrateur et Directrice Générale de la Banque des Mascareignes
- M. Alex HOW CHOONG, Administrateur et chef d'entreprise.

#### Modifications dans la composition du Comité d'audit au cours de l'exercice 2010 :

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2010 a décidé de nommer M<sup>me</sup> Nelly JIRARI en qualité de membre du Comité d'audit.

#### **Missions :**

Le Comité d'audit est notamment chargé de :

- Vérifier la conformité des méthodes comptables avec les règles nationales et leur déclinaison sur le plan local, examiner et évaluer les documents financiers diffusés par l'établissement dans le cadre des arrêtés de comptes périodiques et du budget,
- Vérifier la clarté des informations fournies au Conseil d'Administration,
- Porter une appréciation sur le système de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations émises à la suite des différents contrôles,
- Examiner les rapports des articles 42 et 43 du CRBF 97-02 modifié,
- Émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examiner les résultats de leurs vérifications.

Le Comité d'audit rend compte de ses activités au Conseil d'Administration. Ses rapports écrits résumant les différents travaux réalisés et les éventuelles recommandations qui en découlent sont annexés au procès-verbal de la séance de Conseil correspondante.

Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2010 : le 16 mars (dont 1 comité exceptionnel relatif au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes), le 4 mai, le 3 août et le 26 novembre 2010.

#### Les principaux sujets abordés par le Comité d'Audit ont été les suivants :

#### **Activités de la Banque et Finances :**

- Résultats commerciaux,
- Comptes 2010, budget 2011 et PMT,

#### **Dispositif de contrôle interne :**

- Présentation des chartes de contrôle interne BPCE et chartes annexes : chartes du Contrôle Interne, de l'Audit, des Risques, de la Conformité, de la Continuité d'Activités et de Révision Comptable et Réglementaire,
- Point sur les missions réalisées par des corps de contrôle externe : BPCE IOM, DGCCRF,
- Point sur les missions réalisées par l'Audit interne,
- Point sur le suivi des recommandations,

#### **Dispositif de suivi et maîtrise des risques :**

- Surveillance des risques de crédit : coût du risque, activité du contentieux, ratios réglementaires, suivi des limites,
- Surveillance des risques de non-conformité et des risques opérationnels,

#### **Chantiers en cours :**

- Projet Rénovation,
- Dossier Réglementaire Clients et fiabilisation des données,
- Autres projets à pilotage BPCE IOM.

#### **• Le comité de rémunération et de sélection**

Le Comité de rémunération et de sélection est régi par la charte de fonctionnement adoptée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 mai 2010.

#### **Composition :**

Le Comité de rémunération et de sélection est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il comprend en outre au moins un autre membre du conseil d'administration. Le Directeur Général, les délibérations le concernant étant prises en dehors de sa présence, ainsi que toute personne dont le Comité estime la présence nécessaire en fonction du sujet

examiné, assistent également aux séances du comité, sans voix délibérative. Le comité nomme un secrétaire qui peut être choisi parmi ou en dehors des membres de cette instance.

Composition du Comité de rémunération et de sélection au 31/12/2010 :

- M. Bruno DELETRE, Président
- M. Alex HOW-CHOONG, Membre

Modifications dans la composition du Comité de rémunération et de sélection au cours de l'exercice 2010 :

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2010 a décidé de nommer M. Alex HOW-CHOONG en qualité de membre du Comité de rémunération et de sélection.

**Missions :**

Le comité de rémunération et de sélection prépare les décisions du conseil d'administration sur les sujets suivants :

Les modalités de rémunération

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler les propositions au conseil d'administration concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres de la direction générale de la Banque de la Réunion, dans le cadre des barèmes et modalités fixés par le groupe BPCE, à savoir le niveau de part fixe, le niveau de part variable et les avantages en nature.
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Banque de la Réunion et ce, dans le cadre des barèmes fixés par le groupe BPCE.

Les modalités de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection formule des propositions et des recommandations au conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement des membres de la direction générale de la Banque de la Réunion.

Par ailleurs, en application l'article 38-4 alinéa 2 du règlement CRBF n°97-02 modifié, le Conseil d'administration a également confié à ce comité la compétence de l'analyse des politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise. Dans ce cadre, en

application du règlement précité, le comité de rémunération et de sélection procède notamment à une revue annuelle de la politique de rémunération.

Le Conseil d'Administration a arrêté la politique de rémunération de la Banque de la Réunion au cours de sa séance du 19 mai 2010. Le Comité de rémunération et de sélection s'est réuni le même jour.

**• Le Comité Exécutif**

La BANQUE DE LA RÉUNION s'est dotée d'un Comité Exécutif en mars 2003. Il a compétence pour s'assurer de la mise en œuvre des décisions de l'organe délibérant, en l'occurrence le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2010, le Comité Exécutif se composait comme suit :

- Monsieur Benoît CATEL, Directeur Général,
- Monsieur Dominique VINCENT, Directeur Général Délégué en charge des Risques,
- M. Yves BORDIER, Directeur Général Adjoint en charge du Pole Ressources,
- Monsieur Pierre BONNERY, Directeur de la Banque de Détail,
- Monsieur Stéphane KOLB, Directeur de la Banque de Développement Régional,
- Mademoiselle Isabelle AH-SING, Secrétaire Générale.

Sauf exceptions, le Comité Exécutif s'est réuni hebdomadairement au cours de l'exercice 2010.

**B. Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général**

Aux termes de l'Article 16B des statuts de la Société : « Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Le Conseil d'administration de la Société a, à titre de disposition interne non opposable aux tiers, limité comme suit les pouvoirs de M. Benoît CATEL en sa qualité de Directeur Général : « Le pouvoir de M. CATEL d'engager des



dépenses est subordonné au respect des budgets de fonctionnement et d'investissements ayant reçu l'approbation de la Financière Océor » (devenue BPCE IOM) ; « Les pouvoirs de M. CATEL en matière d'octroi de crédits sont limités à ceux qu'il détient en sa qualité de Président du Comité des Engagements de la Société, tels qu'ils lui seront séparément notifiés par la Financière Océor » (devenue BPCE IOM).

### C. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a retenu la structure de rémunération suivante :

#### Pour le Directeur Général :

- une partie annuelle fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché,
- une partie variable dont le montant est lié à la réalisation d'objectifs fixés et peut atteindre au maximum 50 % du montant de la partie fixe ci-dessus mentionnée.

#### Pour le Directeur Général Délégué :

- une partie fixe déterminée en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché,
- une partie variable dont le montant est lié à la réalisation d'objectifs fixés et peut atteindre au maximum 20 % du montant de la partie fixe ci-dessus mentionnée.
- Aucune option de souscription d'actions n'est attribuée aux cadres dirigeants.

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération de la Société.

Le montant global des jetons de présence à verser aux administrateurs et aux censeurs au titre de leur mandat est déterminé par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration décidant de leur répartition. Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010, aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2010.

### D. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 24 à 37 des statuts de la Société et des articles 25, 26 et 29 en particulier.

### E. Publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le Rapport Financier Annuel publié et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice en application de l'article L451-1-2 Code monétaire et financier comprend un rapport de gestion indiquant les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

## II. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

En tant qu'établissement de crédit, la Banque de la Réunion est soumise à un cadre législatif et réglementaire complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier (art. L 511-41) et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 modifié.

En conformité avec les dispositions réglementaires, le dispositif de contrôle, défini par la Direction Générale, s'appuie sur les normes édictées par le nouveau groupe BPCE, dont les principes d'organisation ont fait l'objet d'une Communication Groupe en juin 2010.

Dans ce cadre, le groupe veille à la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi qu'à l'application de la réglementation et s'assure de la mise en place des vigilances particulières à la lutte contre le blanchiment au sein des établissements.

Enfin, la direction de l'Audit évalue la qualité et le fonctionnement du dispositif de contrôle en accord avec la Charte d'audit du groupe.

Le périmètre couvert par le rapport du Président concernant le contrôle interne et la gestion des risques est celui de la Banque de la Réunion.

### A. Organisation générale du dispositif de contrôle et la gestion des risques

#### Un dispositif impliquant l'ensemble des acteurs

L'organisation générale du dispositif de contrôle et de gestion des risques à la Banque de la Réunion implique toutes les instances dirigeantes (organes délibératifs et exécutifs) et les collaborateurs de l'établissement. Elle repose sur trois niveaux de contrôle conformément à la réglementation bancaire et aux saines pratiques de gestion : deux niveaux de contrôles permanents et un niveau de contrôle périodique.



■ **Les contrôles permanents** : s'effectue grâce à un ensemble de moyens mis en œuvre en permanence par les entités opérationnelles, placés sous la responsabilité des directions opérationnelles et de directions spécialisées.

À la Banque de la Réunion, les contrôles permanents sont déclinés de la manière suivante :

- *le contrôle de 1<sup>er</sup> niveau* : assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. Il doit être formalisé et réalisé à des fréquences régulières (autocontrôles, supervision hiérarchique).
- *le contrôle de 2<sup>d</sup> niveau* (contrôle permanent par des entités dédiées) : est du ressort de certaines directions, qui ont une responsabilité spécifique de mesure et de surveillance des risques (équipes dédiées aux contrôles permanents).

Il s'agit principalement de la Direction des Risques (en charge également de la Sécurité des systèmes d'Information) et de la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité. D'autres fonctions centrales sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : en particulier la Direction de la Planification Financière en charge du contrôle comptable.

■ **Les contrôles périodiques (contrôle de 3<sup>e</sup> niveau)** : rigoureusement distincts des contrôles permanents. Le contrôle périodique consiste principalement à s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Ils sont assurés par la Direction de l'Audit de la Banque de la Réunion et l'Inspection Générale de BPCE. La Direction de l'Audit Interne ne définit ni ne gère ce dispositif. Elle constitue un maillon du dispositif. En revanche, elle en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule au terme des constats réalisés sur place. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit. Le dispositif de contrôle est également évalué par les missions d'inspection des autorités de tutelle (ACP, ...). Par ailleurs, les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées dans les filiales sont rattachées par un lien fonctionnel fort aux directions centrales de contrôle de BPCE et BPCE IOM correspondantes.

#### Les différents Comités

De plus, le système de contrôle interne et de maîtrise des risques de la Banque de la Réunion s'appuie sur différents comités, en conformité avec les pratiques du Groupe, chacun répondant à un objectif particulier. L'ensemble assure une cohérence en matière de contrôle interne.

Il s'agit notamment des Comités suivants :

- Comité Exécutif,
- Comité de Cohérence des Contrôles Internes
- Comité d'Audit,
- Comité de Rémunération et de Sélection,
- Comité des Risques,
- Comité des Risques Opérationnels,
- Comité des Engagements,
- Comité des Affaires difficiles,
- Comité Watch List,
- Comité de gestion du contentieux,
- Comité de Sécurité des Systèmes d'Information,
- Comité Nouvelle Offre – Conduite des Affaires,
- Comité ALM et Financier, ... .

Pour la Banque de la Réunion, le membre de l'organe exécutif qui assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent est le Directeur général. Il s'appuie pour exercer cette responsabilité sur le Comité de Cohérence des Contrôles Internes.

**Le Comité de Cohérence des Contrôles Internes (CCCI)** se réunit mensuellement (une fois sur deux, ce comité est consacré au suivi des recommandations) sous la présidence de ce responsable.

Ce comité a une vocation opérationnelle et transversale. Il a pour objet de prendre des décisions et des orientations en vue du traitement des problèmes majeurs d'organisation et de fonctionnement des contrôles internes afin d'assurer la coordination et l'efficacité de ces contrôles, la maîtrise des risques résultant des activités de la banque et de préserver sa réputation.

## B. Gouvernance et Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration qui veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus, s'appuie notamment sur les travaux du Comité d'Audit.

### Ses missions

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration, son rôle est notamment de :

- Vérifier la conformité des méthodes comptables avec les règles nationales et leur déclinaison sur le plan local, examiner et évaluer les documents financiers diffusés par l'établissement dans le cadre des arrêtés de comptes périodiques et du budget,
- Vérifier la clarté des informations fournies au Conseil d'Administration,
- Porter une appréciation sur le système de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,

- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations émises à la suite des différents contrôles,
- Examiner les rapports des articles 42 et 43 du CRBF 97-02 modifié,
- Émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examiner les résultats de leurs vérifications.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du Comité d'Audit : celui-ci est adressé aux membres du Comité. Le Président du Comité d'audit présente les travaux de ce Comité au Conseil d'Administration.

### Sujets traités en 2010

Au cours de l'année 2010, le Comité d'Audit s'est réuni 5 fois :

- **En mars 2010** : notamment pour l'examen des comptes au 31/12/09, un point sur les résultats commerciaux, l'examen des rapports des articles 42 et 43 du CRBF modifié, l'examen du rapport annuel de gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne, l'examen des résultats des travaux des Commissaires aux Comptes, l'examen des travaux de l'audit interne, un point sur les missions d'audit réalisées par les corps de contrôle externe (mission de l'inspection générale BPCE), les travaux du CCCI, la présentation des chartes de contrôle interne BPCE (tableau des écarts et suivi du plan d'action), le suivi des recommandations, le suivi d'activité des contrôles permanents et de la conformité, la surveillance des risques de crédit (ratios des grands risques, limites, coût du risque, ...), un point sur les chantiers en cours (fiabilisation des données, révision et suspens comptables, DRC, Projet Renovation, Plan de Continuité des Activités et autres projets à pilotage BPCE IOM).
- **En mars 2010** : comité exceptionnel concernant le renouvellement des Commissaires aux Comptes.
- **En mai 2010** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux du 1er trimestre 2010, l'évolution des ratios de liquidité/solvabilité/risque de taux et suivi des limites de change, présentation du programme d'activité de la Révision Comptable, l'examen des travaux de l'audit interne, les chartes de contrôle interne BPCE (tableau des écarts et suivi du plan d'action), la présentation du rapport annuel sur le contrôle des services d'investissement, le suivi des recommandations, un point sur la mise en œuvre du 'Nouveau recueil de la lutte Anti Blanchiment', un point sur les risques opérationnels, la surveillance des risques de crédit, analyse de la rentabilité des crédits, point sur le projet Renovation et les autres projets à pilotage BPCE IOM.
- **En août 2010** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux du 1er semestre 2010, l'examen des comptes à fin juin 2010 et l'atterrissage à décembre 2010,

la rentabilité des crédits, les résultats des travaux des commissaires aux comptes, point sur la mission de la DGCCRF et sur la mission d'audit de BPCE IOM, l'examen des travaux de l'audit interne, charte de contrôle interne BPCE (tableau des écarts et suivi du plan d'action), le suivi des recommandations, surveillance des risques de crédit, point sur l'organisation du contentieux et les résultats obtenus, suivi des prêts structurés, point sur les chantiers en cours (fiabilisation des données, DRC, Projet Renovation, PCA) et autres projets à pilotage BPCE IOM.

- **En novembre 2010** : notamment pour la présentation des résultats commerciaux à fin octobre 2010, point d'atterrissage à décembre 2010 et PMT et budget 2011, le plan pluriannuel et budget de l'audit interne, l'examen des travaux de l'audit interne, charte de contrôle interne BPCE (tableau des écarts et suivi du plan d'action), le suivi des recommandations, point sur la surveillance des risques de non-conformité, surveillance des risques de crédit, point sur les chantiers en cours (fiabilisation des données, DRC et PCA).

### C. Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne de la Banque concourt à la maîtrise des risques de toute nature et à la qualité de l'information comptable.

Il est organisé en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent notamment du Code Monétaire et Financier, du règlement 97-02 modifié et des normes Groupe BPCE.

Le dispositif est encadré par une charte qui pose les principes, définit le champ d'application, précise les acteurs concernés et leur rôle afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il est complété par des chartes organisant les filières de contrôles permanents (Risques et Conformité) et de contrôle périodique (audit interne), ainsi que par des chartes relatives notamment à la Révision Comptable (2010).

#### 1. Déclinaison à la Banque de la Réunion

La nature des opérations bancaires (nombre et complexité) a conduit à une organisation décentralisée de la fonction comptable. En effet, tout acte bancaire est un acte financier qui se traduit par un acte comptable.

L'intégration des opérations bancaires dans le système d'information respecte cette logique. L'enregistrement comptable est inclus dans la chaîne de traitement.

De fait, cette organisation décentralisée de la fonction comptable rend nécessaire la mise en œuvre d'un système de contrôle interne des opérations comptables, au sein même des services opérationnels.

Le processus de contrôle comptable comporte plusieurs niveaux :

- Un niveau de base dit « contrôles permanents de 1<sup>er</sup> niveau » relevant des services opérationnels et intégré aux processus de traitement ;
- Un niveau intermédiaire dit « contrôles de 2<sup>d</sup> niveau » organisé et exécuté sous la responsabilité de la Révision Comptable, qui exerce des contrôles indépendants des processus de traitement ;
- Un niveau supérieur dit « contrôles de 3<sup>e</sup> niveau », impliquant :
  - Les travaux du Comité d'Audit qui vérifient la qualité de l'information comptable,
  - Les contrôles périodiques sous l'autorité de l'audit interne.

En 2011, la Banque poursuivra ses actions visant à harmoniser son dispositif de contrôle interne en matière de Révision Comptable, conformément à la charte Groupe de Révision Comptable de 2010.

## **2. Animation de la filière 'Révision Comptable' au sein du Groupe**

L'organe central anime le dispositif permanent de contrôle comptable et des états réglementaires dans le cadre d'une filière fonctionnelle de Révision Comptable dont les règles

sont précisées dans la Charte de Révision Comptable de 2010. En complément des procédures d'autocontrôle et de contrôle en place à la Banque de la Réunion qui est en charge de la production des comptes individuels, la qualité du contrôle comptable est vérifiée en central, notamment par la Direction des Finances. Dans ce cadre :

Elle s'appuie sur son rôle de normalisateur comptable pour la production des comptes sociaux et consolidés en référentiel comptable français et IFRS,

Au niveau des états réglementaires, elle assure un examen régulier des états financiers remontés par les différentes entités du Groupe (analyses et contrôles de cohérence réalisés)...

## **3. Processus de consolidation**

Il est à noter que la Banque de la Réunion ne présente plus de comptes consolidés depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2008.

Au titre de l'établissement de la liasse de consolidation Groupe, les impacts des normes IFRS sont calculés partiellement de façon automatisée par les modules SAB et manuellement. Les retraitements IFRS ont un impact faible sur les comptes, à l'exception de la constatation de l'actif d'impôt différé.

*Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 18 mars 2011*

*Le Président du Conseil d'Administration  
de la BANQUE DE LA RÉUNION*

# LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# 1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

## **PricewaterhouseCoopers Audit**

Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **KPMG Audit**

Immeuble « Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

### **Banque de la Réunion S.A.**

Siège social : 27, rue Jean Chatel – 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9

Capital social : 69 906 708 €

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque de la Réunion S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable portant sur l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

## Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

## Estimations comptables

### Provisionnement des risques de crédit

- Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.2.1 et 3.10.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

### Provisionnement des produits d'épargne logement

- Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement. Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.4 de l'annexe aux comptes annuels.

### Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

- Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre société sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.4 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011  
Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Anik Chaumartin  
Associée

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**

Marie-Christine Jolys  
Associée

## 2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Banque de la Réunion S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit**

Immeuble « Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

**Banque de la Réunion S.A.**

Siège social : 27, rue Jean Chatel – 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9  
Capital social : 69 906 708 €

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Banque de la Réunion S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011  
Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Anik Chaumartin  
Associée

**KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.**

Marie-Christine Jolys  
Associée



# 3. Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements reglementes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Exercice clos le 31 décembre 2010

## **PricewaterhouseCoopers Audit**

Crystal Park  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **KPMG Audit**

Immeuble « Le Palatin »  
3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires

### **Banque de la Réunion S.A.**

Siège social : 27, rue Jean Chatel – 97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9  
Capital social : 69 906 708 €

Aux Actionnaires,

**En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.**

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

## Cession des titres du Groupe Quartier Français

### Personne concernée :

- Monsieur Xavier Thiéblin, administrateur de la Banque de la Réunion et administrateur de la Société de Préfabrication pour le Génie Civil et le Bâtiment (PREBAT), agissant en qualité d'acquéreur.

### Nature et objet :

- Le Conseil d'administration du 19 mai 2010 a autorisé la cession des 27.600 actions du Groupe Quartier Français détenues par votre établissement, pour un montant de 2.476 milliers d'euros, à Monsieur Xavier Thiéblin, Madame Odile Thiéblin, Monsieur Jean Bourdillon, Madame Chantal De Palmas, la société Marbour et la Société de Préfabrication pour le Génie Civil et le Bâtiment (PREBAT).
- Conformément à l'article 9 du contrat de cession, les acquéreurs pouvaient, jusqu'à la date de réalisation du contrat, décider de se substituer toute personne physique ou morale pour l'acquisition des titres. Ainsi, la société TEREOS, s'est substituée au groupe d'investisseur initial mentionné ci-dessus devenant en définitive l'unique acquéreur de l'ensemble des actions du Groupe Quartier Français cédées par votre société.

### Modalités :

La cession des titres du Groupe Quartier Français a permis à votre établissement de dégager une plus-value de 1.761 milliers d'euros enregistrée dans le compte de résultat de l'exercice 2010.

Suite à cette cession, la Banque de la Réunion ne détient plus de titres du Groupe Quartier Français.

## Acquisition d'un immeuble appartenant à Océor Lease Réunion par la SCI BR 1

### Personne concernée :

- Monsieur Benoît Catel, Directeur Général de la Banque de la Réunion et représentant permanent de la Banque de la Réunion au Conseil d'administration d'Océor Lease Réunion, agissant au nom et pour le compte de la Banque de la Réunion nommée gérant de la SCI BR 1 et ayant reçu tous pouvoirs à cet effet aux termes des statuts de ladite SCI.

### Nature et objet :

- Le Conseil d'administration du 2 décembre 2010 a autorisé l'acquisition à des conditions de marché par la SCI BR 1 (Société Civile Immobilière créée à cet effet) d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifié un bâtiment à usage de bureaux sur trois niveaux, située au 32, boulevard du Chaudron, Sainte-Clotilde (La Réunion) et appartenant à la société Océor Lease Réunion, pour un montant de 1.063 milliers d'euros.

### Modalités :

- Aucune incidence financière sur l'exercice 2010.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de prestations de services avec BPCE IOM (ex-Financière Océor)

#### Nature et objet :

- Convention comprenant différentes missions d'assistance générale (conseil en terme de pilotage stratégique et de suivi de la performance, assistance au développement commercial et dans la politique de crédit, rôle de tutelle en terme de surveillance et de maîtrise des risques, assistance technique dans les domaines informatique, comptable, juridique, social et fiscal).

**Modalités :**

- La rémunération des prestations d'assistance technique de BPCE IOM correspond à 1,5% du Produit Net Bancaire consolidé dégagé par la Banque de la Réunion au cours de l'exercice de versement de cette rémunération. La Banque de la Réunion a ainsi enregistré au titre de l'exercice 2010 une charge de 1.369 milliers d'euros.

## Participation au GIE Océor Informatique

**Nature et objet :**

- Dans un souci de rationalisation de la politique informatique de l'ensemble des filiales du groupe BPCE IOM, un Groupement d'Intérêt Économique a été créé en 2004 afin de mettre en œuvre toute solution fonctionnelle, économique, technique mettant à disposition des banques adhérentes un système d'information performant et économique.

**Modalités :**

- Les frais et dépenses du Groupement sont répartis entre les bénéficiaires des travaux et autres opérations réalisés par le Groupement. Pour chaque exercice et par type de charge, la liste des bénéficiaires et la répartition consécutive éventuelle entre les membres sont définies par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Au titre de l'exercice 2010, la Banque de la Réunion a enregistré une charge de 2 101 milliers d'euros dans le cadre des dépenses mentionnées ci-dessus.

## Conventions de gestion et de couverture de risque avec Océor Lease Réunion

**Nature et objet :**

- Deux conventions ont été conclues en 2005 pour définir les nouveaux modes de fonctionnement des activités de crédit-bail d'Océor Lease Réunion :
- Une convention de commercialisation qui définit d'une part les engagements pris par la Banque de la Réunion au titre de l'étude et de la mise en place des opérations, du suivi des contrats, du refinancement et de la garantie de bonne fin des opérations apportées, du fonctionnement courant de la société, de l'assistance technique et des missions d'audit interne et d'autre part les obligations d'Océor Lease Réunion au titre de la mise à disposition des contrats, de la formation du personnel, de la gestion des opérations, de son obligation d'information et des moyens mis à sa disposition ;
- une convention de couverture de risque qui définit les modalités de prise en charge du risque par la Banque de la Réunion pour tous les contrats, passés et futurs, conclus à sa demande.

**Modalités :**

- Les modalités financières de rémunération de la Banque de la Réunion au titre des deux conventions précédentes prévoient d'une part une commission d'apport fixée d'après un barème par tranche de volume de contrats apportés par votre établissement et d'autre part une rémunération du risque supporté sur la base d'un pourcentage variant de 0,30 % à 1,50 % de l'encours financier garanti.
- Au titre de l'exercice 2010, votre établissement a enregistré des produits de 192 milliers d'euros au titre de la commission de risque et de 69 milliers d'euros au titre de la commission de commercialisation.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011  
Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Anik Chaumartin  
Associée

**KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.**

Marie-Christine Jolys  
Associée

**DOCUMENT  
ANNUEL  
D'INFORMATION**

Le présent document annuel d'information est établi en application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 30 avril 2011 par la Banque de la Réunion pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

## COMMUNIQUÉS

Informations disponibles sur le site [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr)

DATE DE PUBLICATION	OBJET DES DOCUMENTS
24/02/2010	Information sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2009
19/03/2010	Communiqué financier sur les résultats de l'exercice 2009
02/04/2010	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 19 mai 2010
30/04/2010	Rapport financier annuel sur l'exercice 2009
14/05/2010	Information financière trimestrielle 1 <sup>er</sup> trimestre 2010
19/08/2010	Communiqué financier sur les résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010
26/08/2010	Rapport financier semestriel 1 <sup>er</sup> semestre 2010
26/08/2010	Mise à disposition du Rapport financier semestriel
14/11/2010	Information financière trimestrielle 3 <sup>e</sup> trimestre 2010
07/12/2010	Information financière trimestrielle 3 <sup>e</sup> trimestre 2010 - Rectificatif
28/02/2011	Information sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2010
18/03/2011	Communiqué financier sur les résultats de l'exercice 2010
28/04/2011	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 19 mai 2011

## PUBLICATIONS EFFECTUÉES AU BULLETIN D'ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

DATE DE PUBLICATION	OBJET DES DOCUMENTS
24/02/2010	Comptes annuels au 31/12/2008
02/04/2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2010
02/07/2010	Comptes annuels au 31/12/2009
02/07/2010	Approbation des comptes annuels 2009 et attestation des Commissaires aux Comptes
06/04/2011	Avis préalable à l'Assemblée Générale Ordinaire
27/04/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Première résolution** (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes, du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve sans réserve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils

lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** (Affectation du résultat social) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Résultat bénéficiaire de l'exercice .....	5 139 595,56 €
Report à nouveau de l'exercice précédent .....	- 58 298 455,29 €
Impact Changement de normes comptables* .....	- 3 667 361,56 €
Report à nouveau .....	- 56 826 221,29 €

L'Assemblée Générale décide donc de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'année 2010.

*\* Application au 01/01/2010 du règlement CRC N° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours*

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices précédents, le revenu unitaire servi à chacune des actions a été le suivant :

EXERCICE	MONTANT DE LA DISTRIBUTION	DISTRIBUTION ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT PRÉVU À L'ARTICLE 158-3-2° DU CGI <sup>(1)</sup>	DISTRIBUTION NON ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT PRÉVU À L'ARTICLE 158-3-2° DU CGI <sup>(1)</sup>	DIVIDENDE NET PAR ACTION
2007	17 509 506,30	17 509 506,30	Néant	11,70
2008	10 609 945,80	10 609 945,80	Néant	6,70
2009	Néant	Néant	Néant	Néant

*(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France*

**Troisième résolution** (Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

**Quatrième résolution** (Renouvellement du mandat de M. Bruno DELETRE en qualité d'administrateur) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat détenu par M. Bruno DELETRE vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat de M. Bruno DELETRE en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2017 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cinquième résolution** (Renouvellement du mandat de M. Benoît CATEL en qualité d'administrateur) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat détenu par M. Benoît CATEL vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat de M. Benoît CATEL en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2017 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Sixième résolution** (Renouvellement de BPCE IOM en qualité d'administrateur) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat détenu par BPCE IOM vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat de BPCE IOM en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2017 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Septième résolution** (Renouvellement de M. Alex HOW-CHOONG en qualité d'administrateur) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale ordinaire, constatant que le mandat détenu par M. HOW-CHOONG Alex vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat de M. HOW-CHOONG Alex en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2017 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Huitième résolution** (Nomination de ... en qualité d'administrateur) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises d'une Assemblée Générale Ordinaire, nomme... en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de 2017 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Neuvième résolution** (Pouvoirs pour formalités) :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



# Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Saint-Denis, le 18 mars 2011



**Le Président du Conseil d'administration**

M. Bruno DELETRE



**Le Directeur Général**

M. Benoît CATEL